

L'ACTION POPULAIRE

Rédaction : L. C. FARLY, Phone 188.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

ADMINISTRATION : J. LAPORTE, Phone 270
ET TRAVAUX D'IMPRESSIONS

VOL 1—No. 4.

JOLIETTE, 17 AVRIL 1913.

LE NUMERO 2 SOUS.

UN ENTREPOT FRIGORIFIQUE A JOLIETTE.

M. J. H. Sansregret a doté notre ville d'une industrie nouvelle peu connue dans la province et surtout à Joliette.

À étudier quelque peu le but de cet établissement, l'on en vient vite à la conviction qu'il apporte à la ville des avantages nombreux et considérables.

Cet entrepôt frigorifique représente une immense glacière où le froid est introduit par des machineries ad hoc, et contrôlé suivant la température nécessaire pour chaque article qui y est déposé.

L'édifice comprend l'étal de viandes dont l'intérieur est fini d'après le plus bel établissement du genre au Canada, chez Matthews d'Ottawa.

La majeure partie est occupée par l'entrepôt frigorifique. L'on y compte douze chambres préparées pour la salaison, les viandes fraîches, le poisson, le beurre, les œufs et les fourrures.

Au point de vue de l'intérêt du Joliettois commercial l'entreprise comporte d'énormes avantages.

D'abord les marchands pourront à l'avenir acheter à l'automne des quantités considérables de beurre et d'œufs, articles qui subissent une hausse énorme en hiver.

En les déposant à l'entrepôt jusqu'à écoulement, ils n'auront à déboursier qu'une somme modique qui représenterait une hausse de une à deux cents la livre au milieu de l'hiver, et pour les œufs de deux à trois cents la douzaine.

Ce serait une recette considérable pour toute la ville qui s'alimente ainsi de ces deux marchandises à bien meilleur marché.

En outre nous avons dans le seul comté de Joliette 70 beurrieres ou fromageries, en élargissant un peu nous trouvons dans Berthier et dans Montcalm réunis 82 établissements semblables.

Tous ces fabricants sont obligés aujourd'hui de perdre deux jours par mois pour aller vendre leurs marchandises sur le marché de Montréal. Ils déposent souvent leur beurre ou fromage dans les entrepôts frigorifiques de la métropole.

Lorsqu'ils nous les vendent ici, nous payons alors le même prix que Montréal, nous chargeant ainsi des dépenses de transport et d'entrepôts dont cependant nous ne les grevons pas.

Par l'entrepôt frigorifique établi ici, nous pourrions installer à Joliette un marché de beurre et de fromage.

Les commerçants étrangers enverraient leurs agents tout comme à Sherbrooke et à Ottawa.

M. Sansregret conserverait leurs marchandises dans son entrepôt, mettrait en plus une salle immense à la disposition de tous les fabricants.

Ce serait amener deux fois le mois, un nombre considérable de visiteurs à Joliette. Les fabricants même éviteraient par là plupart le transport par chemin de fer, apportant leurs marchandises directement ici. Et la ville n'aurait plus à payer le prix de Montréal pour une alimentation qui peut coûter beaucoup moins cher.

L'assemblée de dimanche soir. La plus belle du genre.--Plus de cinq cents personnes présentes.

Le compte rendu de cette assemblée comprendrait plus d'une page du journal.

Nous nous contenterons de condenser autant que possible tous les arguments successivement apportés pour ou contre l'octroi de Bonus.

M. W. Pouliot préside la séance. M. l'échevin J. Breton parle contre le bonus.

D'abord, en faveur d'un octroi initial de quinze mille piastres, puis d'un autre de \$25,000, lorsque la compagnie aurait \$150,000.00 de souscrit, l'échevin Breton se prononce aujourd'hui contre tout octroi.

Voici ses raisons : La ville n'a aucun représentant dans l'Acierie quoique actionnaire de \$50,000.00 car elle n'aurait aucun droit au stock commun, devant plutôt donner un encouragement que faire une spéculation.

20. M. Vessot se trouve seul directeur, détenant à lui seul tout le stock commun.

30. Les financiers étrangers pour ce second motif refuseraient de participer aux fonds de l'Acierie.

40. Le pouvoir d'emprunt de la ville mieux utilisé ailleurs se trouverait épuisé.

Pour ces motifs M. l'échevin Breton se prononce contre le règlement soumis à l'approbation des contribuables.

M. le MAIRE GUIBEAULT. M. le Maire croit que l'entreprise est bonne. Il a voulu soumettre la question au peuple.

D'abord il rétablit quelques faits allégués par M. Breton. Le conseil de ville n'a jamais été d'avis de donner \$50,000.00 à l'Acierie de Joliette sans garantie aucune.

Le pouvoir d'emprunt ne serait grevé que de \$25,000.00 pour le moment, la ville ne devant verser l'autre \$25,000.00 que lorsque la compagnie aura \$300,000 d'actions privilégiées de souscrites.

En plus ce pouvoir d'emprunt pourrait être élargi de deux manières 10. En évaluant les propriétés à leur juste valeur, ce qui en augmentant notre fonds de un tiers élargirait d'autant notre pouvoir d'emprunt. En baissant le taux de taxation en proportion, les traces demeureraient cependant les mêmes.

20. Par le vote des deux tiers du conseil au lieu de la simple majorité nous pourrions ainsi accorder l'encouragement demandé par l'Acierie sans nuire aux améliorations urgentes dont notre pouvoir hydro-lique et nos chemins ont incessamment besoin.

Nous regrettons que M. le Maire ait mal interprété l'article de 'L'Action Populaire' à propos des bonus et de l'achat des parcelles.

Nous avons expressément dit que nous étions en faveur de leur achat qui ne peut se reculer sans désavantage. Mais dès qu'ils seront utilisables pourquoi ne pas retarder ce que nous appellerons leur par embellissement, "le jet d'eau" par exemple.

M. le Maire termine en disant qu'il avait pleine confiance en M. Vessot, plus qu'en aucun capitaliste étranger, pour diriger l'entreprise.

Il a voulu durant quelques années amener des industries à Joliette, développer son commerce, améliorer sa voirie. Nous profitons immédiatement par l'emprunt, d'avantages qui eussent exigé vingt ans d'un travail épuisé, si acquis à même nos recettes. C'est le moyen d'agrandir la ville. Cette politique de bonus est vraiment sûre.

M. l'échevin Laporte ne voulut point parler en intéressé. Avec son collègue M. Hébert, tous deux actionnaires de l'Acierie, il s'est abstenu de voter au conseil sur le règlement. Comme propriétaire il croit dans le succès possible de l'entreprise. Depuis trois ans elle a rapporté même des profits. On ne demande pas de l'aide pour

éviter la banqueroute mais parce que la clientèle exige que les produits de l'Acierie se multiplient suivant ses besoins.

M. l'échevin Hébert se prononce entièrement en faveur de l'Acierie. M. Breton dit-il n'a aucune raison de changer d'avis. Le conseil de ville sera représenté dans l'Acierie par un de ses membres que M. Vessot qualifiera à même son fonds de stock commun.

M. Vessot ne se trouve aucunement seul directeur. En effet il alloue 40 à 50 p. c. de stock commun pour chaque action de stock privilégié.

La compagnie a été refusée en Europe parce que son capital autorisé était insuffisant. Aujourd'hui elle répondra parfaitement aux exigences de financiers américains et européens.

M. Hébert a pleine confiance en M. Vessot. La ville trouve la garantie de ses 25,000.00 dans le déboursé que M. Vessot fait en même temps de \$15,000.00 dans l'entreprise. Pour amener des industries ici accroître notre population, la valeur immobilière, etc. nous devons encourager cette entreprise.

C'est le devoir de tout citoyen. M. l'échevin Mireault lui succède. Il veut que Joliette court le risque de l'entreprise. Sans aucun risque on arrive jamais à rien. Il y a pleine confiance pour sa part, et a voté pour le règlement, afin de connaître l'assentiment des contribuables sur la question.

M. J. M. Tellier, demandé par l'assemblée, avoue qu'il était venu simplement pour se renseigner et non pour parler.

Quoique intéressé dans la compagnie, M. Tellier se prononce contre l'encouragement demandé à la ville. La maison en est que l'entreprise a été jugée défavorablement par l'étranger. M. Vessot a son affaire la ville à la sienne.

Cependant M. Hébert dans quelques explications sur la constitution actuelle de la compagnie, fait remarquer que l'étranger n'a même pas eu encore à apprécier la nou-

velle compagnie, spécialement réformée aux fins de mériter son encouragement.

M. Tellier affirme que \$35,000.00 seulement des \$98,000.00 de la vieille Acierie ont été payées par les souscripteurs, que le reste est un stock "d'eau".

M. Vessot répond que toutes les compagnies se forment ainsi. Il dit ne pas détenir seul le stock commun de la Nouvelle Acierie, mais en donner 50 ou 40 p. c. à tout nouvel actionnaire.

M. Tellier dit ne pas être au Klondike et dans les circonstances pour la ville, se prononce contre cette mesure.

M. J. A. Renard — aussi demandé par l'assemblée — prouve, lettres en main, que l'acier provenant de l'Acierie de Joliette est de qualité supérieure, que sa clientèle est nombreuse et exige elle-même l'agrandissement de la manufacture.

Il réaffirme après M. M. Vessot et Hébert, citant les propres paroles de M. Baubien courtier de Montréal, que les capitalistes européens trouvaient l'ancienne Acierie trop petite et exigeaient l'agrandissement des bases pour risquer leur argent.

La nouvelle Acierie y répond parfaitement.

C'est nécessaire pour nous, d'avoir cette Acierie ici.

C'est la meilleure chance que nous avons de voir s'implanter ici une Compagnie qui versera de deux à trois mille piastres en salaire et pourra amener à Joliette un développement prodigieux.

L'assemblée se termine par quelques explications M. Renard consent à réévaluer dès demain les \$25,000.00 qu'il a déjà garanti à l'Acierie et en déposer \$25,000 autres s'il en est besoin, tant il a confiance dans l'entreprise.

M. Breton ne trouve là aucune garantie les directeurs pouvant eux-mêmes créditer l'Acierie en Banque et décharger tout endosseur par le fait même.


M. Renard répond, ne pas avoir affaire à des Directeurs malhonnêtes. Ils se priveraient de l'argent de la ville au profit d'un simple particulier. En plus la ville déclarant explicitement que cet argent sera employé non à payer des dettes mais à agrandir les constructions de la nouvelle Acierie ce serait malhonnête de la part des directeurs d'en user pour payer les dettes.

L'assemblée se retire. Il est minuit et quart. On répète de toute part que c'est la plus belle assemblée du genre qui ait jamais eu lieu ici et on a raison.

Cet intérêt qu'on prend à la chose publique mérite d'être largement félicité, plus de 500 personnes ont écouté les échevins et autres orateurs.

Le vote aura lieu les 21 et 22 avril. Nous n'en pouvons présumer encore le résultat définitif. Quoi qu'il en soit, nous aurons vécu quatre bonnes heures durant, et avec profit une vie municipale très intéressante.

RONALD CHARLAND
HORLOGER-BIJOUTIER
VOISIN DU BUREAU DE POSTE
JOLIETTE.



Voilà le seul magasin de bijouterie à Joliette où vous avez l'avantage d'un beau choix de marchandises, tout en payant meilleur marché que n'importe où ailleurs. Pour vous convaincre de ceci, vous n'avez qu'à rendre une visite, à mon magasin.

Vous en sortirez satisfaits tant qu'à la qualité de la marchandise que pour les prix.

M'étant procuré les services d'un horloger d'une haute expérience, avec mon expérience déjà acquise, toutes réparations de Montres, Horloges et Bijoux seront faites dans le plus court délai possible.

Ainsi, tout ouvrage sera garanti pour donner entière satisfaction. Espérant que vous me favoriserez d'une visite.

6m4f R. CHARLAND.

J. H. Sansregret
MAITRE BOUCHER

Phone 123. Phone 23.

JAMBON, BACON, SAUCISSE ET TOUTES SORTES DE VIANDES FRAICHES.

Nous possédons les abattoires les plus modernes. Nous ne craignons pas d'affirmer que nous sommes les principaux acheteurs d'animaux, à Joliette.

Tous ceux qui auraient besoin de viandes, trouveront toujours chez nous, ce qu'ils désirent.

Ceux qui auraient des animaux à vendre sont aussi les bienvenus.

Le public de Joliette ne doit pas oublier non plus que nous avons fait bâtir, à grands frais, un entrepôt frigorifique destiné à rendre de grands services à la ville.

Si vous voulez être bien servis

Achetez chez J. H. SANSREGRET
COIN DES RUES ST-PIERRE ET DELANAUDIÈRE.

AD. MORACHE PHONE 180

BUANDERIE CANADIENNE

LAVAGE, PRESSAGE, NETTOYAGES DE TOUTES SORTES

Les plus grandes Compagnies préfèrent le lavage et le repassage faits à la main, au travail des machines. Nous avons cette méthode.

Tout linge dure donc plus longtemps. C'est à calculer.

Un intérêt particulier est apporté aux commandes venant de l'étranger. Nous expédions par malle ou express.

11 PLACE BOURGET, JOLIETTE.

UN HABIT CHIC qui fait bien, à la dernière mode, un habit de gala, de noces, un pardessus genre CLOCK ou ajusté, c'est chez

LEON VERVAIS
12 années d'expérience dans les meilleures manufactures de Montréal.

A la Semi-Ready, Fashion Craft et garantissant un ouvrage SATISFAISANT. Informez-vous à sa clientèle NOMBREUSE.

En plus vous trouverez un assortiment complet de marchandises pour hommes, à des prix moindres que partout ailleurs.

Chez **LEON VERVAIS** LE TAILLEUR CHIC DE JOLIETTE.
Phone 219. 43 St-Charles Borromée, Joliette.

FORMULE D'ABONNEMENT

Veuillez remplir cette formule d'abonnement et nous la renvoyer par le prochain courrier.

JE m'engage à payer un an ou six mois d'abonnement à L'ACTION POPULAIRE.

Résidence

QUAND VOUS AUREZ BESOIN DE REMÈDES PENSEZ-A-NOUS

Il est toujours très flatteur pour nous, d'avoir des clients attirés à notre Pharmacie.

Si quelqu'un vient à nous régulièrement, c'est qu'il a confiance.

Le montant considérable de nos affaires vient des clients qui achètent chez nous d'une année à l'autre.

Ils reconnaissent que nos méthodes de faire les affaires sont droites et honnêtes et que nous traitons les clients en conséquence.

Pourquoi ne pas faire de notre Pharmacie, votre lieu de rendez-vous quand il s'agit de remèdes ou articles de toilette.

Brisez avec l'habitude d'acheter indifféremment soit dans une Pharmacie ou dans une autre. Laissez-nous le soin de vous servir régulièrement.

Nous sommes sûrs que vous aurez plus de satisfaction et que vous économiserez votre temps et votre argent.

J. T. GAUDET
PHARMACIEN
6m4f Joliette, Que.

Dr G. M. Blondin
CHIRURGIEN-DENTISTE
21 Place Lavaltrie
6mrslan Joliette

J. Breton

Spécialité : Thé et Vaisselle

AUSSI UN DEPARTEMENT DE CHAUSSURES, vous trouverez un assortiment des plus variés à des prix défiant toute compétition.

6m4f Joliette, P. Q.

L'ACTION POPULAIRE
ORGANISATION DEFINITIVE

Cet article étant encore d'actualité nous nous permettons de le reproduire.

Nous remercions cordialement la population de la ville et du district de Joliette de l'accueil bienveillant qu'elle a daigné faire à notre journal.

Une œuvre de ce genre exige un effort énergique des encouragements nombreux des ressources financières considérables.

Nous espérons avec le bienveillant concours de la classe dirigeante du district, suffir à la tâche. Cependant l'œuvre de "L'Action Populaire" est d'un intérêt trop public pour attendre l'importance qu'elle mérite par des efforts purement personnels.

Et, parce que en dehors de tout parti politique, privés donc de l'appui financier qu'ils apportent ordinairement aux œuvres de ce genre ; sans aucun bonus qui reconnaisse d'une manière officielle et vraiment pratique l'œuvre municipale que "L'Action Populaire" met en tête de son programme ; accomplissant donc une œuvre publique et éminemment bienfaisante, nous sommes forcés de recourir à des moyens de ressources purement privés et partant très minimes.

Toutefois espérant fermement que l'œuvre de tous pourra ainsi soutenir nous continuerons chaque jour à parfaire la tâche ardue que nous avons assumée.

Une œuvre de ce genre ne peut vivre uniquement d'admiration tacite et d'encouragement verbal. La meilleure manière de nous dire une satisfaction que l'on ne nous a point dissimulé jusqu'ici, c'est de nous apporter sans tarder le den d'or que nous exigeons en retour de notre travail.

Donc encouragez d'appuis individuels et constants une œuvre créée pour chacun de vous, sacrifiant des intérêts considérables pour le développement d'œuvres purement sociales.

Chronique Sportive...



LE BASEBALL

Monsieur le Directeur de "L'Action Populaire".

Me prêteriez-vous, s'il vous plaît, le concours de votre journal, pour mettre certaines opinions que je crois les meilleures, dans l'intérêt du beau sport du "base-ball", à Joliette.

Avec le retour de la belle saison, nous reviennent aussi certains genres d'amusements très appréciés de nous, notamment de la jeunesse, au premier rang desquels figure le base-ball.

Implanté à Joliette depuis de longues années, le jeu national américain n'a jamais perdu de sa popularité; au contraire, il a sans cesse grandi dans l'estime des Joliettains. Cependant, si apprécié qu'il ait toujours été ce splendide amusement, il est facile de constater, en étudiant un peu le passé, qu'il n'a pas toujours reçu, chez nos amateurs locaux, un encouragement bien extraordinaire.

Aux premières années de sa formation, notre organisation n'était composée que de joueurs résidant à Joliette. N'ayant à faire la lutte qu'aux différentes équipes du district et des alentours, nos moyens de ressources étaient assez puissants pour faire triompher, un peu partout, nos couleurs. Mais quand vint le jour où l'on s'attaqua aux clubs, de Montréal, nous nous aperçûmes que nous étions un peu faibles; il fallut, paraît-il, songer à obtenir du secours étranger. C'est de ce temps que date l'époque des mercenaires qui depuis dix ans environ, viennent chaque dimanche, durant la belle saison, défendre le drapeau du club Joliette.

A mon humble avis, il me semble qu'une telle erreur doit avoir vécu ses beaux jours. Je n'entreprendrai pas d'énumérer aujourd'hui les multiples avantages qu'il y aurait à réagir contre cet état de choses.

Avec votre permission, M. le Directeur, je le ferai bien volontiers prochainement. Toutefois, pour l'utilité de ceux qui pourraient en douter, je me permettrai de citer quelques joueurs de Joliette qui pourraient remplacer avec avantage certaines personnalités importées, les années dernières:

Receveurs: André Ducharme, Jos. Laporte, probablement Sam. Holstein.

Lanceurs: L. Gravel, Jos. Cabana, A. Deschênes.

Premier But: Saul Dubéau, Lucien Laporte.

Deuxième But: Ph. Coutu, L. Chevalier, peut-être R. Lanthier.

Troisième But: Eug. Chaput, E. Hamelin.

Arrêt: E. Filiatroult, J. Majeau. Voltigeurs: J. Marcell, J. A. Gagnon, Ph. Trudeau, L. Ducharme etc.

Plusieurs noms échappent à ma mémoire, et j'en oublie peut-être l'avantage de ceux qui nouvellement arrivés à Joliette, pourraient devenir de précieuses recrues pour la formation d'une équipe strictement locale.

Encore une fois, si l'on excepte peut-être la position de lanceur, nous avons ici tous les joueurs qu'il nous faut pour composer une excellente équipe.

Espérons qu'à l'ouverture de la prochaine saison nous verrons l'uniforme du "Joliette" revêtu par de réels joliettains.

UN AMATEUR

ANTE LUCEM

PAR L. FRECHETTE

Qui pourrait raconter ces âges sans annales ?
Quel oeil déchiffrera ces pages virginales
Où Dieu seul a posé son doigt mystérieux ?
Tout ce passé qui git, sinistre ou glorieux,
Tout ce passé perdu qui dort au fond de l'ombre,
Où dans la nuit des temps tout s'écroule et tout sombre
Quel est-il ?

A ce Sphinx immobile et sans nom
Plus muet que tous ceux des sables de Memnon
Et qui de notre histoire encombrant le portique,
Entrouvre dans la nuit son oeil énigmatique,
A tant de siècles morts l'un par l'autre effacés
Qui donc arrachera le grand mot du passé ?

Hélas ! n'y songeons point ! En vain la main de l'homme
Joue avec les débris de la Grèce et de Rome ;
Nul bras n'ébranlera le socle redouté
Qui depuis si longtemps, rigide majesté,
Plus loin que les menhirs de l'époque celtique,
Pèse, ô vieux Canda, sur le sépulcre antique
Où, dans le morne oubli de l'engloutissement,
Ton tragique secret dort éternellement !

Ces secrets, ô savants, ni vos travaux sans nombre,
Ni vos soirs sans soleil n'en découvriront l'ombre !
Pas un jalon au bord de ce gouffre béant,
Pas un phare au-dessus de ce noir océan !
Point d'histoire !... Une nuit sans lune et sans étoiles
Dont jamais oeil humain ne percera les voiles !
Et cependant le globe au loin fermente et boit,
Là-bas au grand soleil, l'humanité debout,
Un reflet d'or au fer de sa lance guerrière,
Dans l'éclair et le bruit dévore sa carrière
Là tout germe, tout naît, tout s'anime et grandit,
Du haut des Panthéons dont le front respandit,
La trompette à la bouche, on voit les Renommées,
Dans l'éblouissement des gloires enflammées,
Pour l'immortalité jeter aux quatre vents
Le nombre des héros morts et des héros vivants,
Pour que dans le passé l'avenir sache lire,
Des poètes divins ont accordé leur lyre,
Et mêlant dans l'éclat de leurs chants souverains,
Les clameurs d'autrefois aux bruits contemporains,
Le Progrès dans son antre où maint flambeau s'allume,
Sous son marteau puissant fait résonner l'enclume
Où se forge déjà la balance des droits,
Où pèseront plus tard les peuples et les rois,
La Science commence à voir au fond des choses,
Les Arts, ces nobles fleurs au vent du ciel écloses,
Entr'ouvrent leur corolle au fronton des palais,
Que dis-je ? La Nature elle-même, aux reflets
Des nouvelles clartés que chaque âge leur verse,
Sourit plus maternelle en sa grâce diverse ;
La mamelle épuisée a nourri ses enfants,
Dans des clans de joie et d'amour triomphants
Elle s'ouvre le flanc pour sa progéniture ;
Et dans son noble orgueil sainte et grande Nature !
Mêle son cri sublime à l'hymne solennel
Qui monte tous les jours de l'homme à l'Éternel !

COIN DES JEUNES...

LE PRINTEMPS

PAR L. FRECHETTE

Bientôt viendra le doux printemps
Chasser la neige, les autans,
Les jours moroses ;
Bientôt les feuilles renaîtront,
Et les oiseaux nous reviendront
Avec les roses.

Bientôt de nos rudes climats
Disparaîtront les blancs frimas,
Les froids sévères,
Et nous pourrons d'un oeil charmé,
Voir éclore aux rayons de mai
Les primevères.

Sous les peupliers, vers le soir,
Vous irez souvent vous assoir,
Rêveuse et lasse,
Humant la brise et ses parfums,
Et dénouant vos cheveux bruns
Au vent qui passe.

Et lorsque tout vous sourira,
Que l'enivrement vous fera
Oublier l'heure
Alors, l'oeil à demi voilé,
Songerez-vous à l'exilé
Qui souffre et pleure ?

Hélas le beau printemps doré
N'est plus pour le coeur ulcéré
Qu'un vain fantôme.
Quand l'âme a des chagrins navrants,
Les souffles les plus enivrants
N'ont plus d'arôme.

De tout son oeil est attristé ;
Pour lui la rose est sans beauté,
Et l'ambépine
Lui parle encor de sa douleur,
Car il sait que la blanche fleur
A son épine.

Il sait que l'automne viendra,
Que la terre se jonchera
De feuilles d'arbres ;
Et la brise au vol caressant
Sur son front ne laisse en passant
Qu'un froid de marbre.

Ni le gazouillement des eaux
Ni le ramage des oiseaux,
Troupes aimées,
Ni les frais ombrages mouvants,
Ni la douce chanson des vents
Dans les ramées.

Ni ces mille aspects enchantés
Qu'on découvre de tous côtés,
Quand la nature
Pour célébrer les jours nouveaux,
Fait briller les plus beaux joyaux,
De sa parure :

Rien pour lui n'a d'émotions ;
Son coeur pour les illusions
N'a plus de place ;
Et son pas foule, indifférent,
Pelouse ou glace.

Pour lui les beaux jours de printemps
N'ont plus ni reflets éclatants
Ni folle ivresse ;
Le cœur que la vie a blessé
N'a qu'un printemps, c'est son passé,
C'est sa jeunesse !

Mais il est un baume odorant
Donné parfois au cœur souffrant
Par Dieu lui-même ;
Ce doux baume trop rare hélas !
C'est l'assurance que l'on a
Quelqu'un nous aime !

LE CERCLE BOURGET.

La Seance du 31 mars a remis a jour la question de l'existence et la prospérité du Cercle Bourget.

Les efforts homériques du groupe de jeunes qui en fait actuellement parti, pour organiser, et rendre si intéressante cette dernière soirée de mars, ne peuvent demeurer vains.

Dans notre dernier numéro nous avons plutôt fait la critique on ne peut mieux intentionnée de cette séance que l'apologie des acteurs.

Ayant déjà passé par la scène, nous croyions devoir suggérer certain programme que des personnalités très compétentes nous avaient elles mêmes communiqué dans le temps.

Nous n'avons pas voulu, que l'appréciation de cette soirée demeure une série de félicitations, moins prisées d'acteurs un peu vieillies que de justes remarques.

Le Cercle Bourget est une de ces œuvres religico-laïques, mettant en lumière ce que peut tenter et établir l'action sociale catholique.

Le groupement des jeunes à Joliette, était devenu indispensable.

Sept à huit cents jeunes gens appartenant à la classe ouvrière et à celle des employés de bureau et de magasin, éloignés de leur famille, presque chaque soir, ne pouvaient être ignorés.

Chez la jeunesse surtout, la puissance de l'exemple compte, en groupant le jeune Joliette dans un Cercle, en leur proposant comme but pratique principal de s'amuser sainement, on ne pouvait qu'espérer plein succès.

Joliette jeune a gardé beaucoup de son apathie, nous en avons tous un peu de ce, je m'en fichisme dans l'affaire quelque peu publique qui ne nous regarde pas personnellement. La première réponse fut relativement encourageante.

L'appui de Monseigneur l'évêque et de MM. les membres du Clergé de Joliette était assuré. Avec l'argent qu'on mettait à la disposition du groupe et une organisation énergique et suivie on eut pu former un cercle magnifique. Jamais association n'a eu tant à se laisser vivre.

Rien n'avait été épargné dans la fondation du cercle, et cet encouragement public et monétaire de notre Clergé ne s'est jamais démenti. A qui mettre la faute ? Car il y en a.

Disons le une fois pour toute l'Action Populaire n'est, ni ne veut être l'encenseur de Joliette.

Nous sommes dans nos organisations publiques surtout, de ces gens à priser louanges et félicitations, à dissimuler de graves lacunes sous le fallacieux prétexte d'une niéte de succès apparent. Si nous voulons grandir, il nous faut vieillir un peu et chercher une nourriture plus vigoureuse moins à la vanité.

C'est peu estimer un groupe de citoyens que de le croire toujours pané devant ses œuvres, et incapable de s'apercevoir qu'il peut avoir fait mal ou encore qu'il aurait pu faire mieux.

Nous ne voulons point critiquer mais si nous ne voulons pas faire le métier insalubre de nuire à tout le monde en tenant l'encenseur gneule ouverte devant tout ce qui se fait et qui se dit ici, il nous faut juger.

Je dis nous; car nous sommes assurés dans ce rôle, impossible à des jeunes d'aides compétents et dévoués.

Mais le Cercle Bourget étant entrepris de jeunes nous nous permettons de glisser une opinion sur sa fondation et ses raisons d'être ici.

Bien bien je dirai l'unique faute à été à une constante jalousie qui a troublé à peu près tous les comités qui se sont succédés au Cercle Bourget.

Au lieu de considérer ces places d'officiers comme autant de charges très onéreuses pour qui veut s'en acquitter dignement, on a couru à l'honneur de primer un tel ou un tel, et comme dans ce malheureux Cercle Bourget on n'avait pas formé le Comité illimité, il a fallu attendre.

Nous ne pouvons expliquer autrement que par la jalousie, l'attitude acrimonieuse et indifférente de nombre de membres à la suite des élections annuelles.

Un cercle a peine à se maintenir en dépit de la cohésion profonde qui existe entre ses membres.

Qu'arrivera-t-il s'il devient un champ de course où chacun concoure demeurant adversaire perpétuel s'il ne peut conquérir la palme.

Il faut tant d'amménité chez les membres d'une association de jeunes que avec les diatribes de quelques-uns seulement contre les officiers on l'existence du Cercle lui-même on s'étonne qu'il dure encore.

Nous le devons d'abord aux aumôniers qui y ont successivement dépensé des énergies qui eussent suffi ailleurs à fonder un royaume.

Pour ce qui est du présent, le Cercle Bourget s'est étonnamment réveillé au dernier soir de mars. Nous lui devons un encouragement sympathique et tangible.

Seulement, pour se maintenir, et recruter des membres, il a besoin d'organisation saine.

Que l'on retranche sans crainte les critiques.

A Joliette, on a un peu l'habitude de critiquer en arrière. Chez les jeunes même, il faut parer à ce défaut morbide en démasquant publiquement les railleries et les critiques injustes.

Nous souhaitons on ne peut plus vivement la prospérité de ce Cercle. Nous désirerions que toute notre jeunesse vint en faire partie.

Mais pour tenir des jeunes groupés, il faudra marcher. Nous sommes peu pour le pathos et l'emballage. Nous sommes adversaires convaincus et invincibles de la vaine satisfaction des œuvres présentes.

Cependant pour relever comme pour fonder il faut faire un peu de vent.

La séance de mars a fait mieux. Aujourd'hui si la jeunesse veut, nous pouvons avoir un Cercle magnifique à Joliette.

Nous avons pleine confiance au comité actuel. Enfin il faut des membres. Mais, on pourrait en dire quelque chose, un Cercle ne se fonde pas, ne se relève pas, avec des considérations sur ce sur ça. Il faut se donner du trouble, dépenser ses soirées et une partie même de ses journées. Le Comité actuel fait bien son devoir, chaque membre y est-il aussi fidèle ?

Si l'on veut réellement s'amuser au Cercle Bourget, il faudra se dévouer corps et âme pour recruter des membres et chasser cette jalousie terrible qui gâtera toujours tout ce qu'elle touchera.

Nous promettons aux jeunes du Cercle de promouvoir leur œuvre, et comme encouragement immédiat, nous offrons notre Journal gratuitement à tous ceux qui feront activement partie du Cercle et auront payé leur contribution d'ici à l'automne. Notre chronique sportive sera intéressante surtout à l'été.

Que chacun y mette de la bonne volonté de l'entrain et de la persévérance, le Cercle Bourget deviendra un lieu d'amusement fréquenté sain et aimé.

L. C. FARLY.

J. A. BOISVERT

MARCHAND-ÉPICIER

Vins, Liqueurs, Epicerie, Provisions, Etc., Etc.



Le plus grand assortiment de poisson, légumes et de viandes en conserve.

Fromages, Bacon, Jambons de toutes sortes.

SEUL AGENT POUR LES CHOCOLATS "GENONGS" Bonbons de choix.

Ne pas oublier que je vends seulement le Whisky GOODERHAM, reconnu le meilleur.

ENEZ VOIR ET VOUS SEREZ SATISFAITS.

J. A. BOISVERT, 74 RUE MANSEAU 74 JOLIETTE.

Téléphone Bell No. 10.

6m4f

FAITS DE LA SEMAINE

EN VILLE...

TRENTE ANNÉES DE SERVICE

Mardi le 15 courant, M. Pierre Laforest célébrait le trentième anniversaire de sa nomination comme surintendant de l'Aqueduc de Joliette.

A cette occasion, M. Laforest a reçu plusieurs messages de félicitations de la part de ses amis.

MORT ÉTRANGE

Un individu du nom de Frappier est mort dernièrement dans notre ville, des suites de coups reçus dans la région du cœur.

Le coroner Turgeon, dans l'enquête tenue au sujet de cette triste mortalité, a rendu, après autopsie du cadavre, le verdict d'homicide criminel.

Actuellement, la justice s'intéresse activement de créer la lumière autour de cette mort tragique.

ENCANTEUR

M. M. H. Leprohon fera bientôt l'inauguration d'une spacieuse salle d'encan, attenante à son magasin de ferronneries, Place Lavalltrie.

M. Leprohon y vendra tous les articles qu'on voudra bien mettre à l'encan.

En plus il sera en mesure d'apporter pleine et entière satisfaction aux personnes qui requerront ses services pour encan à domicile, à la ville ou à la campagne.

AUX SUCRE

Monsieur et Mde André Perreault ont reçu leur amis à leur cabane à sucre dimanche dernier. Tous ont passé une agréable journée et en garderont un souvenir inoubliable. Monsieur et Mde A. Perreault ont reçu leur hôtes avec une gracieuse amabilité.

Nous avons le plaisir d'annoncer au public que M. Zénon Bonin ci-devant agent d'Assurance a ouvert un magasin de chaussures au No. 7 Place Lavalltrie Joliette. Souhaits sincères de prospérité

A NOS LECTEURS

Ceux qui s'intéressent aux affaires de notre journal apprendront sans doute avec plaisir que nous venons de nous assurer les services d'un imprimeur d'une haute compétence dans la personne de M. Pascal Forest de Montréal, et autrefois de Joliette. C'est dire que nos annonceurs de même que tous nos clients, ne manqueront pas d'obtenir pleine et entière satisfaction.

SERVANTE DEMANDEE

On demande une bonne servante, bon salaire. S'adresser à la Pharmacie Boucher.

Naissance

A Joliette, l'épouse de M. Camille Jolicoeur, un fils qui reçut au baptême les noms de Joseph-Albert-Réné. Parrain et marraine M. Albert Rouleau et son épouse.

A VENDRE

Une propriété avec toutes les améliorations modernes, située sur la rue St-Charles Borromée (en face de l'Eglise.)

Pour plus ample informations, s'adresser au bureau de E. G. PICHE & Cie. 6 Place Bourget, Joliette.

A VENDRE

Chez Mme Johnny Dussault, No. 99 Notre-Dame Joliette! Un beau cabinet à argenterie, un set de salon, secrétaire et bibliothèque combinés, quelques statues de l'hon. B. Joliette, et divers articles de ménage. Aussi, à prix réduits, ce qui lui reste des remèdes de Mme. Summers et le traitement du baume de figues.

A VENDRE

Un très bon poêle de cuisine presque neuf et en parfaite condition à très bon marché. S'adresser au No. 19 Avenue du Parc, porte voisine de l'Arsenal.

STE MELANIE

Notre paroisse avait dernièrement la douleur de perdre un de ses citoyens les mieux connus et les plus estimés dans la personne de M. Gaspard Perreault, décédé subitement à l'âge de 57 ans, et quelques mois.

Al'enquête du coroner, il a été rendu le verdict de mort subite causée par une syncope de cœur.

Les funérailles du défunt qui eurent lieu à l'église paroissiale, furent très solennelles et attirèrent une foule très considérable de patients et d'amis venus de Ste Mélanie de St Ambroise et des paroisses environnantes, afin de rendre un dernier hommage à cet excellent citoyen.

Le service fut chanté par le Rvd. M. Adélard Perreault curé de St-Timothé, frère du défunt, assisté par les Rvds. MM. Martel et Nadeau comme diacre et sous diacre.

Le chœur de chant de la paroisse rendit avec succès la messe des morts harmonisée.

Au nombre des assistants nous avons remarqué MM. J. M. Tellier M. P. P. J. A. Piette avocat Charles Désormier, Conrde Perreault, de Joliette, MM. Nicolas Geoffroy, Dosthé Laferrrières de St-Ambroise, etc.

Le défunt laisse pour déplorer sa perte une épouse, quatre fils et trois fille.

R I P

St-Charles Borromée

Les Bons Chemins

A la dernière séance du Conseil, il a été proposé par M. Zenon Riendeau, secondé par son collègue M. G. Chaput, qu'à l'avenir tous les chemins municipaux, locaux et de comtéseront entretenus aux frais de la Corporation.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Il a aussi été proposé par M. Ozi-Lapierre, secondé par M. J. E. Barrette que la demande de licence de M. J. E. Malouin soit rejetée.

Cette proposition a aussi été acceptée.

Dans son prochain numéro, l'Action Populaire commentera le geste du Conseil de St-Charles Borromée.

L'EPIPHANIE

Service Spécial

M. Joseph Lamarche de Fort William, Ont. est en vacance pour un mois chez son père M. Louis Lamarche.

Nous avons eu le 17 courant le grand "Euchre" organisé par l'Union St-Joseph, Cour de L'Epiphanie No. 600. Ce fut un vrai beau succès. Après la partie de cartes, il nous a fait plaisir d'entendre, de beaux discours et de jolies chansons. Nos félicitations aux organisateurs: MM. Georges Dufort, N. P. P. D. Périgny, J. E. Mageau, etc.

MM. F. X. Chevalier et J. L. Bourdon, étaient en promenade à Berthierville, la semaine dernière, dans le but d'organiser une grande Séance Dramatique et Musicale, qui sera donnée au Collège St-Joseph, le 30 avril.

Le Cercle de L'Epiphanie interprétera "Yvonnik", le magnifique Drame en 3 actes par Ch. LeRoy-Villars, et "Les Frayeurs de Tigruche" la fameuse comédie en 1 acte de J. W. McGown.

Nous souhaitons plein succès à nos Jeunes Gets.

M. C. E. Bourdon, E. E. M. de Montréal, était de passage, ici, dimanche dernier, chez son frère M. J. L. Bourdon.

On nous annonce pour le commencement du mois de mai, une Grande Séances par les élèves de L'Académie St-Alfred, à l'occasion de la visite de Mgr J. Alfred Archambeault, et aussi une Grande Réunion des anciennes élèves.

M. le Docteur S. Pleau, de Montréal, était en promenade dans sa famille dimanche dernier.

Madame Veuve Jos. Archambeault de Mascouche, est venue passer quelques jours chez son fils M. J. B. Archambeault.

On nous apprend le changement de notre ami M. J. E. St-André, Gérant de la Banque Provinciale à St-Ursule, qui est appelé à la gérance de la succursale de Hébertville Station.

M. J. E. St-André est un ancien de L'Epiphanie qui a laissé de bons souvenirs au milieu de nous. Nous le félicitons de son nouveau poste.

Les Rvds. Albert Chevalier, Ptre de Joliette et Rvd. J. E. F. L'Heureux, Ptre de Terbonne, tous deux anciens vicaires de cette paroisse, sont venus passer la journée de mercredi au presbytère.

LA MALADIE DU PAPE

DERNIÈRES DÉPÊCHES

D'après une dépêche d'Ottawa, publiée par le "Chronicle" de ce matin, S. G. Mgr Gauthier reçut de Rome un cablogramme disant que la fin du Pape est proche.

Cependant, les dépêches de la nuit dernière de la Presse associée, s'accordent à dire que l'état du Saint-Père n'a pratiquement pas changé hier. Sa température a été normale et il n'a pas eu de fièvre.

UNE JOURNÉE TRANQUILLE

Hier soir, le bulletin suivant a été affiché :

"Sainteté a passé une journée tranquille, sans fièvre. Ce soir, sa température est de 98.1-2. L'affection catarrhale et bronchiale est dans le même état que ce matin."

(Signé.)

ETTORE MARCHIAFAVA,
ANDREA AMICI.

L'état du S. Père n'a pratiquement pas changé. On dit cependant que l'albumine a de nouveau fait son apparition, et pour le soulage-

ment des rognons des bains chauds ont été ordonnés.

Le docteur Amici est allé au Vatican hier soir, à 11 heures. La température de l'auguste malade était alors un peu plus élevée, mais à part cela, son état était satisfaisant. Il en a fait rapport au cardinal Merry del Val, qui avait passé la journée et une partie de la soirée au chevet du Saint Père, puis il a téléphoné ses observations au professeur Marchiafava, qui est en communication avec le Vatican au moyen d'un fil téléphonique spécial, afin d'éviter les indiscrétions.

Durant la journée le Pape a mangé de la gelée de poulet et il a dormi paisiblement pendant plusieurs heures.

Il est extrêmement touché de tout le trouble que les personnes de son entourage se donnent pour lui prodiguer des soins. Souvent il les en remercie, et qu'arrive la nuit, il les supplie de le quitter et d'aller se reposer. Quelquefois il insiste tant, que pour le satisfaire, elles doivent sortir de la chambre.

Le Centenaire D'Ozanam.

De la dernière lettre circulaire de Mgr. Bruchési, nous extrayons ce qui suit relativement aux fêtes du centenaire d'Ozanam :

"Presque en même temps que ce célébrera à Malte le Congrès eucharistique, auront lieu à Paris de touchantes fêtes pour commémorer le centenaire de Frédéric Ozanam.

"Le Saint-Père a voulu montrer l'importance qu'il y attache en chargeant Son Éminence le cardinal Vincent Vanutelli d'aller les présider.

"Chose digne de remarque! ces fêtes en l'honneur d'un écrivain et d'un historien distingué n'auront pas pour but principal de louer ses oeuvres de littérature et d'histoire; ce seront des manifestations consacrées à la gloire de la charité chré-

tienne. Et pour cette raison tous les pays catholiques sont invités à y prendre part. C'est que Frédéric Ozanam a été un des principaux fondateurs et organisateurs de la Société de Saint Vincent de Paul. Voilà son plus beau titre aux yeux de l'Église. Les pauvres, dans le monde entier, ne cesseront de bénir sa mémoire et le regarderont comme l'un de leurs plus insignes bienfaiteurs.

"C'est ainsi, concluait Ozanam après avoir raconté les débuts de son œuvre, qu'en commençant humblement, on peut arriver à faire de grandes choses, comme Jésus-Christ qui, de l'abaissement de la crèche, s'est élevé à la gloire du Thabor. C'est ainsi que Dieu a fait de notre œuvre la sienne et l'a voulu répandre par toute la terre en la comblant de ses bénédictions.

"Le grand catholique n'exagérerait rien. La Société de Saint Vincent de Paul est aujourd'hui établie dans les deux mondes, ses traditions se perpétuent, ses règlements sont fidèlement observés, elle secourt des centaines de milliers d'indigents, elle unit les âmes nobles et généreuses et les sanctifie. Elle n'a pas tardé à s'implanter au Canada et notre ville de Montréal vu sa première Conférence s'établir en 1849. Elle en compte actuellement trente-sept, avec un conseil central et trois conseils particuliers.

"C'est mon vœu ardent — je l'ai exprimé déjà plus d'une fois, et récemment encore au Congrès sacerdotal — que ce nombre s'accroisse. J'espère qu'avant longtemps chaque paroisse aura sa Conférence. On ne saurait fêter d'une manière plus digne et plus pratique le centenaire d'Ozanam."

LE PLUS BEAU CHOIX DE TAPISSERIE

C'EST A

La Librairie Charland,

RUE ST-PAUL

Téléphone Bell 132.

Perreault & Desrochers

Nous possédons à notre magasin...

Le plus bel assortiment de Mardes-Faites, Chapeaux et Merceries.

Nous avons l'agence de la Célèbre Maison Semi-Ready.

Si vous voulez être servis comme vous le désirez, entrez faire vos achats au magasin populaire :

PERREAULT & DESROCHERS
Coin des Rues St-Paul et Notre-Dame
JOLIETTE.

TEL. BELL 76.

RESIDENCE 309.

GASPARD MORRISSETTE

Plombier sanitaire et poseur d'appareils de Chauffage à eau Chaude GAZ ET VAPEUR.

Réparations faites avec soin et promptement exécutées.

Sanitary Plumber and Hot Water, Gaz and Steam Fitter

ALL REPAIRS.

Carefully done and promptly attended to.

TOUJOURS EN MAGASIN :

Fixtures pour électricité, électroliers, lampes, etc. Installation de gaz acétylène.

SPECIALITE : Poseage de plafonds métalliques et lambrissages.

Coin St-Viateur et Ste-Marie

(BLOC RIVEST)

JOLIETTE, P. Q.

BONNE NOUVELLE

J'ai le plaisir d'annoncer aux nombreux lecteurs de "L'Action Populaire," que je viens d'ouvrir un magasin de Chaussures au

No 7, PLACE LAVALTRIE

J'aurai toujours en mains un assortiment complet des meilleures lignes connues, telles que McCreedy, McFarlane, La Parisienne, Kingsbury, Etc. Avec une telle marchandise, c'est donc dire que mon magasin sera le rendez-vous des gens qui aiment le chic et le confort.

Je tiens à annoncer au public de Joliette que M. EUGENE BOURGEOIS, un expert en cordonnerie, est à mon emploi; il saura donner pleine et entière satisfaction à tous. Une visite est respectueusement sollicitée à mon établissement où tous trouveront leur choix, l'élégance et un service prompt.

ZENON BONIN,

Tel. Bell 207.

PLACE LAVALTRIE.

Boite P. 279

... POUR LES CULTIVATEURS ...

POUR LA CLASSE AGRICOLE.

Nous sommes actuellement à organiser un service général d'information pour tout le district. Chaque mois, nous aurons le rapport détaillé dans chaque paroisse de l'état des terres, semences, récoltes, etc., des maladies courantes chez toute espèce de bétail.

L'ADMINISTRATION.

CHEZ LE CULTIVATEUR

Par L. C. FARLY.

CHAPITRE TROISIEME L'ETABLISSEMENT

Les années de l'adolescence sont passées. Le temps de se créer un foyer vient vers la vingtaine.

Souvent on demeure quelques années sur le domaine paternel, puis on s'en va seul faire sa vie et celle de sa famille. C'est l'heure où on sent davantage les exigences de la responsabilité. Pour être époux et père l'on se doit à un travail diligent, à une administration qui permettra de transmettre à ses enfants quelque chose qui put leur donner une idée de cet amour de père que l'on se sent au coeur. Et on n'en aura jamais assez, car l'amour paternel n'a pas de limites. Tout dépend au premier abord de la valeur de l'héritage paternel. Ceux qui sont bien conditionnés, chez qui la vue seule d'un domaine vaste et riche doit réveiller l'ambition, non de faire quelque chose avec beaucoup, mais d'insédripler par un travail intelligent et constant, des valeurs qui coûtent trop de sueurs pour souffrir d'être stérilisées, sans deshonorer leur sot propriétaire. Ceux-là n'ont qu'à se laisser vivre dans les habitudes d'ordre et de travail acquises dès l'enfance. L'établissement sonne pour eux l'heure où ils se voient à faire leur fortune à force de travail personnel, où quelque chose d'eux-mêmes s'ajoutera à la gloire ancestrale : ambition qui peut guider une vie de travail servie par des talents heureusement développés.

L'établissement pauvre demande plus de travail, offre moins de bien-être, partant provoque plus de tentations d'exodes au moins temporaires du sol natal.

Le départ pour les grandes manufactures de l'est américain présente des avantages réels qu'on ne peut méconnaître au risque de produire une conviction incomplète chez l'habitant pauvre.

Quelle est alors la principale source de revenus ? Le travail des enfants en masse. Sur une terre peu féconde, souvent même trop étroite pour suffire aux travaux d'une nombreuse famille. On vit misérablement, en plus les filles ne gagnent rien : aux usines américaines, tous rapportent, jusqu'au bambin de sept à huit ans, capable de balayer et d'épousseter. Et l'on retrouve des amis qui protègent. L'appât est réel, l'expérience le prouve. Quel moyen de garder ici une famille incapable d'y vivre convenablement ? Ce sont des bras vigoureux, des âmes sœurs, des coeurs au même sang du pays. Pourquoi ne pas agrandir son domaine, leur fournir des moyens suffisants pour vivre à côté de leurs compatriotes, et concourir à l'expansion de cette province qui est leur, à laquelle toute leur vie les rattache au point qu'ils ne la quittent que pour revenir y vivre libres de dettes, dans une aisance plus convenable.

Que ne peut faire une famille de cultivateurs sur des terres défrichées et qui n'attendent que le colon.

On peut y élever des animaux uniquement pour la boucherie, diminuer ainsi les travaux de culture, donner plus d'ouvrage manuel aux femmes. Durant deux ou trois ans d'un travail ardu, on acquiert un établissement qui peut suffire à la vie de plusieurs garçons. Les économies peuvent assurer des ressources suffisantes pour aller bientôt cultiver une vie heureuse dans sa paroisse natale.

L'éloignement du domaine paternel présente d'ailleurs un aspect dont on s'exagère l'horreur.

En face des résultats d'une émigration aux filatures américaines des santés très souvent ruinées, d'avenirs perdus ou terriblement compromis par des unions légères, des mentalités faussées par une vie de plaisir, à laquelle l'influence du mi-

lieu force à se faire et que le Canadien, naturellement gai et sociable n'abandonnera plus pour la vie de campagne moins bruyante et trop isolée pour l'américain des usines. A côté de ces conséquences on ne peut qu'être épris des avantages immédiats d'une colonisation intelligente, et qui avec autant de richesse prépare beaucoup moins de déboires.

Combien de familles qu'un voyage aux Etats-Unis a désolées pour jamais. C'est autant de bonheur disparu de foyers qui en demeurant sur la terre canadienne fussent demeurés heureux.

Les partages laissent souvent à désirer. Dans plusieurs cas, c'est l'aîné qui a la plus grande part. Sur une nombreuse famille, plusieurs peuvent avoir le goût de la terre.

Forcés de prendre le chemin de la ville, ils s'étiolent dans des emplois pour lesquels ils ne se sentent point faits, demeurant souvent journaliers faute d'instruction suffisante pour aspirer plus haut.

Un père de famille est responsable envers la société du poids dont le partage de ses biens pèse dans l'orientation de la vie de ses enfants.

Combien de fortunes dissipées par des fils en qui on avait imprudemment confié tout son avoir.

Que de talents annihilés, faute de ressources suffisantes pour les développer, et leur fournir les occasions opportunes pour se produire.

Que chacun hérite donc suivant les exigences de sa profession, le temps de ses services, le tout proportionné aux valeurs paternelles.

Mais qu'au lieu d'aller ruiner la santé physique et morale de ses fils et de ses filles, dans les filatures américaines, et de laisser souvent par là le 4^e le feu de bonheur familial qui avait pu surnager à la pauvreté et à la misère, mais que l'influence de la vie américaine a irrévocablement noyé, on place ses enfants sur des domaines riches, éloignés mais sains, où des voies de transport parviennent assez facilement. Alors, loin de soi peut-être, mais loin de l'oubli de la famille de sa langue, de ses devoirs, on les saura vraiment heureux, d'une aisance facile après tout.

Un défaut qui accompagne infailliblement la mentalité de bien-être qui se généralise surtout chez les jeunes, est de vouloir arriver sans moyens suffisants à l'aisance désirée.

On ne se contente guère souvent d'un établissement proportionné à ses ressources. On accumule des dettes pour élever plus grand et plus confortable, luxueux même. Les récoltes du sol ne suffisent pas à rencontrer les affaires. Et très souvent pour avoir tenté de vivre au-dessus de ses moyens, on émigre aux Etats-Unis, ne voulant pas demeurer amoindri au milieu des compagnons de sa vie luxueuse et extravagante.

Il faut donc surtout dans les commencements, se bien pénétrer de ce principe : que jamais quoiqu'il arrive on ne pourra utiliser un argent qu'on n'aura point ; que toute acquisition donc faite en dehors de son avoir, constitue une dette qu'il faut rembourser. En plus il est très imprudent de compter sans calcul suffisant sur l'intérêt que ses valeurs peuvent rapporter. On tient toujours à montrer que l'on fait beaucoup d'argent. Tout le monde aime à s'élever de toute manière... Mais avec tout cela, on n'est réellement possesseur que de son bien. Tout ce qu'on peut avoir en réputation ne vaut rien pour le paiement réel des dettes. Le " bluff " ne dure pas longtemps. On rencontre toujours des gens qui exigent le paiement des débiteurs les mieux cotés et alors tout se découvre.

Donc, surtout quand on commence, ne jamais dépenser l'argent de son voisin, vivre avec le sien, épargner même si possible ; on devient plus souvent riche avec les sous économisés qu'avec les millions rapportés par de grandes entreprises

LA DERNIERE CHANCE

ENCAN! ENCAN!

Tout le comté de Joliette se réjouit à la

GRANDE NOUVELLE

QUE

La Cie des Bargains

va sacrifier la balance du fonds de banqueroute de
M. JOS. VALOIS.

\$12.000 DE MARCHANDISES

seront vendues par encan sans réserve.

L'encan commencera

Mercredi, le 16 Avril 1913

et se continuera tous les jours jusqu'à l'écoulement du stock.

LA DERNIERE CHANCE

Venez et profitez de cette occasion extraordinaire D'ACHE-
TER A VOTRE PRIX. Ne remettez pas au lendemain ce que
vous pouvez faire aujourd'hui.

à l'ancienne place de JOS. VALOIS

Place du Marché, JOLIETTE.

Nous sommes obligés de livrer le magasin au premier mai.

LA COMPAGNIE DES BARGAINS

P. S.--Ventes privées durant l'encan.

Religion, Sciences, Histoire.

J.-K. HUYSMANS

Par un paragraphe de son testament, Huysmans a interdit de réunir en volumes ses lettres et ses notes inédites. Scrupule de converti peut-être, ou plutôt témoignage de sa constante aversion pour la littérature de confidences et de souvenirs. Il est possible que cette prohibition nous prive de quelques lumières nouvelles sur sa vie intérieure. Je crois pourtant que ces publications posthumes ne nous eussent guère apporté d'imprévu et que nous sommes déjà en possession de tous les éléments nécessaires pour établir une étude définitive de Huysmans, qui fut, en somme, une personnalité plus originale que complexe.

Cette étude définitive, M. l'abbé Blandin vient de la tenter en un volume de lecture très agréable et instructive, mais qu'on voudrait plus personnel et plus approfondi. L'apologisme y est assez bien mis en lumière, mais les traits de l'homme y restent trop effacés. Ils ressortent au contraire avec vivacité dans l'ouvrage intitulé *le vrai J.-K. Huysmans*, que vient de faire paraître M. Gustave Coquirot. Si celui-ci avait aussi bien compris le converti qu'il a saisi l'homme, on n'aurait pu souhaiter meilleur et plus vivant portrait de Huysmans.

Avant que la mystique eût lénifié son âme et que son front se fût "pacifié à la clarté des cierges" liturgiques, Huysmans n'était pas précisément un homme séduisant.

Vieux garçon aigri par un mauvais estomac et une fortune inégale à son mérite, égoïste et bougon, acérement pessimiste et mordant, n'épargnant même pas ses rosseries à ses meilleurs amis, il piquait plus la curiosité qu'il n'attirait la sympathie. M. Coquirot avoue qu'il ne l'aborde qu'avec une vive appréhension d'être rabroué et qu'il se tint longtemps avec lui sur le qui-vive.

Huysmans vivait chez lui en bourgeois taciturne et méfiant, travaillant à ses livres, dans sa solitude jalouse, en fumant d'innombrables cigarettes. Une femme à gages venait chaque jour faire son ménage. Il vérifiait lui-même son linge et pointait le carnet de sa blanchisseuse. Il était obligé de prendre ses repas au dehors et c'était l'obscure de ce dyspeptique que de découvrir le bon restaurant. Je ne sais s'il y eut jamais quelqu'un plus maladivement préoccupé de son menu. Cela lui gâtait littéralement l'existence. Quand il avait absorbé quelque plat plus particulièrement indigeste, sa vengeance était de le décrire de manière à en donner la nausée. Sa verve était alors d'une truculence si effrénée qu'une maîtresse de maison disait : "Je l'invite avec plaisir, M. Huysmans, mais si je pense à lui au moment de faire servir, mes sauciers tournent."

Il est curieux de noter que cet exaspéré, cet individualiste farouche n'en fut pas moins durant trente-deux ans le plus "régulier des bureaucrates du ministère de l'Intérieur et qu'il mérita d'être décoré par le ministre Dupuy au titre d'employé "exact et zélé". Ce n'était cependant pas par vocation qu'il était entré dans la bureaucratie. On le voulait diriger vers le Palais ou l'École normale ; il préféra le ministère par cette belle raison : "Entre deux dégoûts j'ai choisi le moindre."

Il n'était pas homme à jouir tranquillement de cette sinécure confortable et il se vengeait par des mots féroces à l'adresse des solidescuistres de l'administration. Mais il n'en sentait pas moins le prix du loisir que

lui faisaient ses occupations peu absorbantes.

— L'administration vous inflige bien des pensums ? lui demandait un jour avec commisération M. Coquirot.

Sans doute, répondit-il ; tous les trois mois, je sors cette fiche (il la prit dans un tiroir de la table) et ce qu'il y a dessus : la date de ma naissance, la date de mon entrée dans l'administration, etc. Je le reporte tranquillement sur une feuille spéciale dite signalétique qui, de chef en chef, estimera mon intelligence, mon zèle et ma bonne conduite.

Huysmans avait lui-même écrit en entier plusieurs de ses livres au ministère. Cela valait bien le support de quelques petits désagréments, et si sensible qu'y fût ce névrosé, il ne parla jamais de quitter sa "geôle".

C'était sage, car il n'aurait pu s'astreindre à une besogne courante de lettres, et il aurait, au reste, difficilement trouvé une insertion régulière de sa "copie", trop originale. Plusieurs fois il avait essayé du journalisme sans pouvoir y durer :

"Heureusement, disait-il, que j'ai mon bureau." Sa dernière tentative eut lieu à l'Echo de Paris, où il fit paraître, après *La Bas*, une série de chroniques d'art religieux et de mystique qui attirèrent au directeur du journal des lettres comminatoires, le mettant en demeure de rompre avec "ce barbare, cet étranger qui répondait si mal au goût français, amoureux de clarté et de saines lectures."

On comprend sans l'approuver l'hostilité de ces abonnés au goût scrupuleux. Si Huysmans n'est pas un "barbare", il est du moins "étranger", un Flamand qui a les qualités de sa race de patients enlumineurs, mais à qui fait défaut ce qui est le propre du génie français la clarté, la mesure, la netteté de la ligne et la sobre harmonie de la couleur.

Rien ne révèle mieux son imparfaite naturalisation que son incompréhension de nos maîtres classiques.

Il me disait — rapporte M. Gustave Coquirot — n'avoir même jamais goûté Corneille, Racine ainsi que Molière... Il les tenait, Corneille et Racine pour d'étonnants raseurs et il mettait dans le même sac et Dante et Shiller et Goethe, par exemple.

Je les ai tous lus avec attention, cependant, ces solennels pontifes, disait-il, et je me suis demandé toujours en quoi ils pouvaient intéresser.

Ils sont d'une pompe qui accable et il est vraiment odieux qu'on nous ressasse tous les jours l'apologie de ces sèches badernes, qui ne devraient contenir que les lycées où d'imbéciles barbaques opèrent.

Il est vrai qu'il n'avait pas plus de tendresse pour les écrivains modernes. M. Coquirot a noté les formules piquantes dans lesquelles il condensait ses jugements. En voici quelques-unes des plus curieuses :

Victor Hugo, le garde national épique ; Leconte de Lisle, le quinquillier sonore, tout de même d'autres vers que ceux de Hugo ; d'Espagnes un clairon ivre ; Henri de Régnier le pompier Renaissance ; Jean Richepin, Ponchon d'abord ; Henry Houssaye, la vivandière de la Grande Armée ; Jules Renard l'aigre constipé ; Marcel Prévost, le jeune premier des romans de Georges Ohnet, etc...

La grâce toucha cette âme au point sensible : son amour de l'art.

La fécondité artistique du dogme catholique le disposa à croire à sa vérité, et lorsque le dégoût qu'il éprouvait de lui-même fut devenu intolérable, il se jeta dans les bras de l'Eglise génitrice des cathédrales gothiques et du chant grégorien.

Sur sa conversion, on a rien ajouté à ce qu'il nous a révélé lui-même dans "En Route". Remarquons seulement à ce sujet qu'il est vain de chercher plus longtemps à dissuader les critiques incroyants d'al-

ler répétant que Huysmans n'est venu au catholicisme que parce qu'il y voyait un filon d'art inexploité. Il faut aussi je crois prendre son parti de l'étonnement intéressé qu'ils manifestent à retrouver chez Huysmans converti certaines survivances du vieil homme ; comment leur faire entendre que la conversion n'est pas ce coup de baguette magique qu'ils imaginent et qui transformerait subitement et foncièrement un tempérament en déracinant instantanément les habitudes les plus invétérées ?

On peut dire que la mort de Huysmans a plus fait que tous ses ouvrages de mystique et d'art religieux pour mettre hors de conteste sa sincérité. Lui-même le sentait bien qui disait sur son lit d'agonie : "Cette fois du moins on ne dira pas que c'est de la littérature !" Comment en effet, oser suspecter de "pose" ce névrosé que la moindre contrariété exaspérait naguère et qui, maintenant rongé par un affreux cancer, refusait les piqûres de morphine pour savourer tout entière "la bonne souffrance" qui purifiait et "se réjouissait de pouvoir expier ses fautes."

Huysmans est un apologiste d'un genre spécial ; mais si l'on peut dire que son œuvre n'a qu'une portée apologétique restreinte, il est injuste de lui dénier toute vertu. On ne peut contester, en effet, que ses livres aient décidé ou amorcé plusieurs conversions. Huysmans l'affirmait et en produisait des témoignages, et plus d'un prêtre pourrait confirmer sa parole par son expérience personnelle. Il ne s'en suit pas que ces ouvrages conviennent tous et ne puissent même nuire à certaines âmes. Huysmans déclarait lui-même, à propos de *En Route*, que son "vomitif d'âme", son "émétique" était destiné à des malades, et non pas aux catholiques "bien portants". Il n'est même pas opportun de donner à tous les malades, cette "médecine de cheval", mais on ne doit pas néanmoins en nier la vertu curative, puisque de nombreux faits l'attestent.

Il est juste aussi de reconnaître que Huysmans a contribué à la faveur dont jouissent aujourd'hui la liturgie, le chant grégorien et l'art religieux. Et l'on peut dire qu'il est pour quelque chose dans cette efflorescence de groupements qui travaillent en ce moment à rendre au culte catholique toute la splendeur de jadis : Scholae grégoriennes, Petits Chanteurs à la Croix, Catholiques des Beaux Arts, Semaines liturgiques et Congrès de musique religieuse, etc. M. l'abbé Blandin rapporte ce mot curieux d'un libraire : "On achète moins de recueils de prières, mais nous vendons plus de missels." Réjouissons-nous de ce retour à la piété liturgique et reconnaissons que l'auteur de l'Oblat n'y a pas été étranger.

Huysmans a donc des droits à notre reconnaissance et nous ne devons pas la lui refuser. Il est vrai du reste, que, même au point de vue purement humain, il a autant reçu de l'Eglise qu'il ne lui a donné. Avant que la grâce l'ait touché, il n'était connu que dans certains milieux littéraires assez restreints, c'est seulement à partir de sa conversion qu'il a atteint le grand public. Et c'est encore l'Eglise qui gardera le mieux sa mémoire. S'il avait continué dans la voie indiquée par "les Sœurs Vatar" ou même "La Bas", cet écrivain étrange et si peu français n'aurait plus aujourd'hui l'attention que des curieux, des érudits et des bibliophiles. Mais en surnaturalisant cette âme, la grâce l'a en même temps humanisée, si l'on peut dire. Elle a fait jaillir dans son œuvre artificielle et ésotérique des sentiments d'un caractère général et éternel. Et longtemps encore les apologistes comme les "amateurs d'âmes" reliront les confessions du converti et se pencheront sur son agonie transfigurée par l'acceptation mystique de la souffrance.

Abbé J. Lauras.

LE LÉPREUX DE LA CITE D'AOSTE

(Suite)

LE MILITAIRE.— Quelles peuvent être maintenant vos occupations, dans une solitude aussi profonde ?

LE LÉPREUX.— Le détail des occupations d'un solitaire tel que moi ne pourrait être que bien monotone pour un homme du monde qui trouve son bonheur dans l'activité de la vie sociale.

LE MILITAIRE.— Ah ! vous connaissez peu ce monde, qui ne m'a jamais donné le bonheur. Je suis souvent solitaire par choix, et il y a peut-être plus d'analogie entre nos idées que vous ne le pensez ; cependant, je l'avoue, une solitude éternelle m'épouvante. J'ai de la peine à la concevoir.

LE LÉPREUX.— "Celui qui chérit sa cellule y trouvera la paix." L'imitation de Jésus-Christ nous l'apprend. Je commence par éprouver la vérité de ces paroles consolantes. Le sentiment de la solitude s'adoucit aussi par le travail. L'homme qui travaille n'est jamais complètement malheureux, et j'en suis la preuve. Pendant la belle saison, la culture de mon jardin et de mon potager m'occupe suffisamment ; pendant l'hiver, je fais des corbeilles et des nattes, je travaille à faire des habits, je prépare chaque jour moi-même ma nourriture avec les provisions qu'on m'apporte de l'hôpital, et la prière remplit les heures que le travail me laisse. Enfin l'année s'écoule, et, lorsqu'elle est passée, elle me paraît encore avoir été bien courte.

LE MILITAIRE.— Elle devrait vous paraître un siècle.

LE LÉPREUX.— Les maux et les chagrins font paraître les heures longues ; mais les années s'envolent

(Suite à la page 7)

FEUILLETON DE "L'ACTION POPULAIRE"

TEBSIMA OU L'EXILE DU DESERT

Par M. l'abbé E. B***

Ismail, versant l'eau, ajouta : "Ma bouche a cruellement soif, mon âme est encore plus altérée de vengeance. Mon fils, laisse-moi mourir seul, et va rejoindre tes compagnons d'armes. — Mon père, si je vous quittais à cette heure, je serais maudit d'Allah, de ma famille et de mes frères d'armes. — De grâce, laisse-moi mourir seul, et vole au combat !"

Voyant que j'étais sourd à sa voix, pour se délivrer du reste de vie qui m'enchaînait auprès de lui, il arracha l'appareil qui arrêtait le sang de sa blessure. "Mon fils, dit-il, ne te laisse point abattre par ce premier revers. Allah est puissant, il nous donnera la victoire. Jure-moi de combattre pour sa cause tant que durera la guerre contre les chrétiens." J'étendis la main sur son cimetière et je le jurai.

Ismail sourit à ce serment, et rendit le dernier soupir. J'emportai son corps au sein de la forêt. Je le déposai sous un rocher. Là je l'embrassai une dernière fois, en lui disant adieu, au nom de ma famille et de ses soldats, et je retournai rejoindre les cavaliers arabes dans les champs de Dorylée.

Le combat dura le reste du jour. Le sultan, chassé de la vallée, se retira sur les collines, qui devinrent le théâtre de scènes d'héroïsme et de carnage. Nos soldats ne reculaient sous les lances des chevaliers que pas à pas, laissant la terre rouge de leur sang et jonchée de leurs morts.

Les ténèbres seules séparèrent les combattants. Les chrétiens, précédés de leurs prêtres, rentrèrent dans leur camp en chantant des hymnes d'actions de grâces. Cette nuit s'écoula pour eux dans

l'ivresse de la victoire ; pour nous, elle se passa dans le deuil et les larmes.

Je réunis les cavaliers arabes : trois mille étaient demeurés sur le champ de bataille ! Je conduisis les restes de cette héroïque phalange près du corps d'Ismail. Nous creusâmes sa tombe sous le rocher.

Avant de le déposer dans le tombeau, le plus âgé d'entre nous détacha le casque doré de l'émir et le plaça sur ma tête. Alors tous mes compagnons d'armes, s'inclinant devant moi, me proclamèrent leur chef.

Je leur dis : "Je ne mérite point cet honneur, je ne suis qu'un enfant. C'est un hommage que vous voulez rendre à mon père et au vaillant Ismail. Je l'accepte, comptant sur la prudence des plus anciens pour me diriger, et espérant, par mon courage, vous faire oublier ma jeunesse. Si je deviens votre émir, c'est à condition que vous ferez avec moi serment de ne rentrer en Arabie qu'après avoir assisté au dernier combat contre les chrétiens. A ces mots, tous étendirent la main sur le cadavre d'Ismail et s'écrièrent : "Nous le jurons par Allah et son Prophète."

Prenant le cimetière de l'émir, je le présentai au plus intrépide en disant : "Tu es brave, c'est pourquoi je te donne ce glaive ; tu abattas la tête du premier d'entre nous qui parla de retourner en Arabie avant d'avoir accompli son serment."

A la lueur des pâles rayons de la lune, nous descendîmes Ismail dans sa couche funèbre ; nous déposâmes sur lui quelques branches de palmier, et nous le couvrîmes de terre. Un bloc de granit roulé sur cette fosse indique la place où repose le

vaillant émir.

Les voyageurs qui traversent les solitudes de l'Arabie dressent quelquefois des rochers sur leur passage, pour plus tard reconnaître leur route. Des pierres marquent aussi le chemin que j'ai parcouru dans la vie ; ces pierres sont des tombeaux !... Voici la première ; en avançant nous en trouverons d'autres encore.

Quand l'aube parut, nous nous éloignâmes de toute la vitesse de nos coursiers, maudissant les campagnes de Dorylée, où nous laissons trois mille de nos frères et le tombeau d'Ismail.

Nous nous dirigeâmes vers Antioche.

Cette fière capitale est assise sous le beau ciel de la Syrie, entre des monts escarpés et les bords verdoyants de l'Oronte. Elle porte au front, comme un diadème, une citadelle armée de quatorze forts. Elle a pour ceinture une haute muraille défendue par trois cents soixante tours. Sa position inexpugnable, ses magnifiques monuments, ses prodigieuses richesses, son immense population, lui ont mérité le titre de reine de l'Orient.

Elle était défendue par une nombreuse armée que commandait Accien, l'un des chefs les plus redoutables des musulmans. Il m'accueillit comme son fils, réunit à mes cavaliers cinq mille de ses meilleurs soldats, et me confia la garde de la citadelle.

Godefroy et Bohémond, suivis de trois cent mille guerriers, vinrent planter leurs pavillons et leurs tentes sur les hauteurs d'Antioche et sur les bords de l'Oronte. Pendant sept mois, les croisés nous livrèrent de terribles assauts. Là je pus juger de la valeur des Français ; ils portaient dans les combats l'audace et la furie des démons ; mais tous leurs efforts venaient se briser contre les tours et les murailles de granit de la superbe Antioche.

Un soir Accien vint me trouver dans la citadelle ; les éclairs de la victoire brillaient dans ses yeux :

"Mon fils, dit-il, je t'annonce une bonne nouvelle : les jours de famine et de combats vont finir ; Kerbogha, le sultan de Mossoul, arrive à notre secours avec une armée nombreuse comme les sables du désert. Dans trois jours, nos ennemis seront balayés de cette campagne, comme la poussière chassée par le vent, et l'Oronte, roulant dans ses eaux les cadavres de plus fiers chevaliers, ira porter au loin la nouvelle de la délivrance d'Antioche."

Infortuné sultan, que ne m'annonciez-vous plutôt la chute de la cité ! La trahison fit contre Antioche ce que ne pouvait la vaillance : pour un peu d'or, un renégat arménien nous livra au fer de nos ennemis.

Quand l'heure de la trahison fut venue, nous vîmes, sur le soir, les chrétiens sortir de leur camp. Ils s'éloignèrent, trompettes sonnantes et bannières déployées ; ils semblèrent aller à la rencontre du prince de Mossoul. Mais bientôt, à la faveur des ténèbres, ils reviennent en silence se ranger sous les murailles de la ville. Le ciel conspire avec eux ; une nuit orageuse leur prête ses ombres, et un vent impétueux, auquel se mêlent les éclairs de la foudre, dérober le bruit de leurs mouvements aux sentinelles qui veillent sur les remparts. Ils montent à la hâte, cramponnés à des échelles de cordages. Deux tours se remplissent de leurs guerriers. Ils égorgeaient dans son sommeil la garnison des fortresses, et ouvrent à leurs frères du dehors les portes de la cité.

Antioche dort, pendant que ses rues silencieuses sont sillonnées par les bataillons de Godefroy. Elle ne distingue point, au milieu des roulements du tonnerre et des mugissements de la tempête, le râle de ses soldats qui meurent et les pas des vainqueurs qui la foulent aux pieds. Elle s'éveille aux premières lueurs du jour, quand ses collines sont ébranlées par le bruit des clairons

et les cris de l'armée chrétienne : "Dieu le veut !"

Du haut de la citadelle, je vis la croix planer au sommet des principales tours, les légions ennemies se dessiner en masses noires aux quatre extrémités de la ville, et des flots de soldats se répandre comme des torrents dans les rues. Tout était confusion dans la cité : les clameurs des croisés se mêlaient aux gémissements de leurs victimes, et les joyeuses acclamations des chrétiens se confondaient avec les hurlements des musulmans. La trompette de l'ange qui sonnera le dernier jour ne sera pas plus effrayante que le fut pour Antioche ce terrible réveil.

Je laisse la citadelle sous la garde de trois mille soldats turcs, qui me jurent de ne point la rendre à Godefroy avant la bataille que doit livrer le sultan de Mossoul. J'éveille Accien, endormi au fond de son palais. Le cimetière au poing, les éperons aux flancs de nos coursiers, nous nous précipitons l'un et l'autre, à la tête de mes intrépides Arabes, au secours des habitants d'Antioche.

Mes cavaliers se battent comme des lions, longtemps ils résistent au choc d'escadrons formés de l'élite de la chevalerie. Nos cimetières se rougissent de sang, et nos chevaux broient sous leurs pieds des monceaux de cadavres. Mais que peuvent une poignée de braves contre une armée comme celle des Français !

Mes héroïques soldats sont épuisés de fatigue et décimés par le fer. Accien fait sonner de la trompette pour rallier autour de nous d'autres combattants. Personne n'accourt à ce signal !... Parmi les musulmans, les uns s'enfuient dans leurs maisons, les autres tombent égarés au seuil de leurs demeures.

Alors Accien, éperdu, ne voit dans tous ses soldats que des lâches et des traîtres : "Cessez, me crie-t-il une lutte par trop inégale ; il n'y a autour de nous que lâcheté et trahison."

— Combattons et mourons, lui dis-je, plutôt que de quitter Antioche !

C'est écrit, Antioche est perdue ! — Eh bien ! mourons en vendant nos frères que l'on égorge.

— Ils sont dignes de mourir, ceux qui n'ont point le cœur de se défendre !

Le sultan termine ces paroles en brandissant son cimetière, et en me sommant d'obéir.

La honte au front et la rage dans le cœur, j'ordonne la retraite.

Le malheureux sultan ne devait pas survivre à la prise de sa capitale ; le soir même des bûcherons arméniens apportaient sa tête aux vainqueurs d'Antioche.

Pour moi et ceux de mes soldats qui avaient échappé à la mort, nous errâmes sur les monts, en contemplant de loin les douleurs de la cité.

Le sang coulait dans les rues ; les places publiques étaient couvertes de cadavres, et le vent nous apportait toujours les cris de nouvelles victimes. L'approche de Kerbogha rendait l'ennemi sans pitié.

Au milieu de ces désastres, nous vîmes avec joie que le Croissant ne tombait pas du front de la citadelle et que ses quatorze tours continuaient à porter fièrement l'étendard du Prophète.

Le lendemain au bruit des cymbales de l'armée de Mossoul et à l'aspect de ses légions, qui se déroulaient au soleil comme immense fleuve de feu, l'espérance revint dans nos âmes. Jamais je ne vis armée plus nombreuse et plus brillante. Elle forma autour de la ville une muraille de fer, et attendit que la famine exterminât les chrétiens.

Parmi ces soldats du Prophète je trouvais un ami ; ce fut Sarceman, l'émir de Jérusalem. Il avait le courage, la noblesse et la vertu d'un chevalier. Sa haute stature, sa force extraordinaire, son visage mâle et son regard d'aigle amonçaient qu'il était né pour commander. Comme il lui tardait de se

mesurer avec les hommes de l'Occident, il était venu les chercher sous les murs d'Antioche.

Je l'aimai comme un frère. Je mis sous ses ordres les cinq cents cavaliers qui me restaient. Il me nomma son lieutenant.

Bientôt les croisés éprouvèrent à leur tour les angoisses d'un siège, la famine les dévora, la citadelle se dressa menaçante sur leurs têtes, et d'innombrables ennemis les enfermaient dans un cercle de fer.

Dans cette extrémité, les chrétiens s'humilièrent devant Dieu ; ils crièrent merci et miséricorde pour le sang inutilement répandu. Jésus leur découvrit la vraie lance qui perça son cœur. Ils en font leur drapeau. A la vue de cet étendard, leur courage se ranime ; ils demandent de combattre, et tous, les mains levées vers la sainte lance, jurent de vaincre ou de mourir.

Godefroy promet à l'impatiente ardeur de ses soldats la bataille pour le lendemain.

Pendant la nuit les croisés confessaient leurs fautes, et du peu de farine qui restait dans la ville les femmes préparaient des pains pour le saint sacrifice et la communion.

Avant l'aurore, l'armée chrétienne se réunissait sur les places d'Antioche ; les évêques et les prêtres célébraient les divins mystères. Les cent mille guerriers qui composent cette armée s'agenouillèrent et reçurent leur Dieu.

Ils se relèvent de l'autel, forts et terribles comme des lions. Ils sortent de la ville en ordre de bataille. Godefroy et ses soldats se précipitent sur nous avec l'impétuosité du simon qui accourt du fond du désert ; on dirait un ouragan de cavaliers et de fantassins.

Ils nous abordent aux cris de : "Dieu le veut !" Ils nous accablent sous une nuée de javelots ; ils se jettent sur nous avec la lance et l'épée. Dix fois nos phalanges se reforment en ordre de bataille, dix

(A suivre)

LA SEMAINE POLITIQUE...

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE
A OTTAWA

Journee du 10

Le Débat sur la Règle de Cloture

Commentaires du CITIZEN (ministériel) — Le Sénat ajourné au 29 avril.

Le calme est revenu à la Chambre.

La gauche, qui commence à réaligner qu'elle est mâtée, est moins arrogante aujourd'hui. Sir W. Laurier assiste à la séance. Cependant il est loin du débat. La tête appuyée dans la main, les yeux fixés sur le parquet, il songe, indifférent, aux applaudissements que la gauche accorde de temps en temps à M. Kyte, qui continue son discours commencé hier soir. L'enthousiasme de la gauche est tombé et bien que peu à peu tous les députés libéraux soient décidés à parler sur la question, la consigne a été donnée par les whips de faire brefs les discours.

La droite, forte de sa majorité, se désintéresse passablement de la discussion. La plus grande partie des députés ne se montre même pas à la Chambre cet après-midi.

Une trentaine de ministériels au plus assistent au discours prononcé par E. Aikens de Brandon. Ils applaudissent pour la forme à l'argumentation assez confuse de l'orateur. Le Premier Ministre est absent. Le gouvernement est représenté par les honorables Rogers, Crofters et White. L'hon. M. Burrell fait une courte apparition.

M. Kyte prétend que le gouvernement n'a aucune justification d'imposer la clôture. Personne du côté de la droite ne peut prouver que la gauche ait fait de l'obstruction. Le Premier Ministre lui-même n'a pas songé d'accuser l'opposition. M. Kyte proteste fortement contre la motion du Premier Ministre, qui

donne au président du comité général, que ce soit le président titulaire ou un député appelé à présider, de refuser toute discussion et d'empêcher l'opposition de donner son opinion sur les questions débattues. Le député de Richmond dit que la seule raison qui a fait agir le gouvernement c'est la conscience de sa faiblesse et que c'est parce qu'il ne peut apporter de preuves à l'appui de son projet naval. Il préfère bâillonner la gauche afin que le peuple ne connaisse rien sur cette importante question.

M. Aikens, de Brandon, succède à M. Kyte.

Deux autres orateurs ont parlé ensuite : M. Carvell et M. Meighen puis la Chambre s'est ajournée à 11 heures.

LE DROIT DE VETO

A propos de l'application de la clôture, le *Citizen*, conservateur, publie aujourd'hui les observations suivantes :

Si on fit adopter le bill naval par l'application de la clôture, pendant que les libéraux combattent énergiquement pour ce qu'un grand nombre considèrent comme le privilège de la liberté de parole et les droits de la minorité, le principal effet qui en résultera sera de donner à l'existence du sénat une nouvelle raison d'être, pour l'exercice du droit de veto, en vue duquel il avait d'abord été créé. La clôture constitue une dangereuse révolution dans les méthodes parlementaires au Canada. Les périls en apparaissent clairement aux deux partis. Cette mesure peut devenir

un instrument qui, aux mains d'un gouvernement moins scrupuleux, exposerait le pays à tomber sous un joug mercenaire. Bien qu'elle reste le seul moyen que la majorité puisse employer pour faire voter une législation particulière et conforme à sa volonté, le péril permanent est plus grand que le besoin immédiat. Sans doute, le Sénat dira tout cela. Il assumera volontiers le rôle de "Sauveur du Pays".

"La liberté de parole en péril, le despotisme sur le trône, la loi du bâillon établie, il aura toutes les raisons apparentes de justifier son existence en usant de ses prérogatives pour rejeter une législation adoptée par de semblables méthodes. Il ne pourrait présenter une meilleure excuse pour justifier l'exercice de ses pouvoirs de seconde chambre que l'occasion de sauvegarder les droits de la minorité et de résister à l'application d'une méthode qui sera représentée dans tout le pays, par la presse de l'opposition sous les couleurs les plus noires et comme un véritable despotisme.

Il y a tout lieu de croire que l'opposition ne serait pas du tout opposée à l'adoption de la clôture."

LE SENAT S'AJOURNE AU 29 AVRIL.

Le Sénat a discuté longuement les améliorations projetées à Halifax. Il a ensuite adopté le traité de commerce avec le Japon.

A 5.30 heures, sir Charles Fitzpatrick, l'administrateur du Canada en l'absence du Gouverneur Général le Duc de Connaught, est venu donner sa sanction à un certain nombre de bills votés par les deux Chambres.

Le sénat s'est ensuite ajourné au 29 avril.

Dans l'attente
de la Cloture

Journee du 11

La gauche attend tranquillement le vote de la mesure de clôture Borden. Et la droite attend, elle, que l'opposition ait épuisé ses arguments et ses orateurs.

La journée d'aujourd'hui a été aussi paisible que celle d'hier, d'avantage même ; car une bonne moitié des députés, dès trois heures et demie, partaient afin d'aller passer le dimanche loin d'Ottawa. Cinq ou six orateurs de gauche, — dont MM. MacKenzie, Nesbitt, German, — ont dénoncé avec calme la loi de la clôture; personne ne les a écoutés, et la séance s'est terminée à bonne heure. On ne parle plus du tout des séances de nuit, et rien n'indique qu'elles doivent recommencer de sitôt.

Les députés oppositionnistes ont reçu ordre de ne pas faire de longs discours, de parler en phrase, de traiter la question au point de vue strictement légal. Aussi, jusqu'ici seuls des avocats ont pris part au débat, des deux côtés de la Chambre. La droite est muette, dorénavant. Au train où marche la discussion, il est impossible qu'elle se prolonge au delà d'une semaine.

Cependant, le calme extraordinaire qui succède à la bourrasque de mercredi soir ne laisse pas que d'intriguer fortement le ministère. Il y aura des sobresauts et du bruit mais quand ce sera-ce? Cette question intéresse vivement les ministériels et leurs chefs.

Personne, toutefois, ne sait ce que prépare l'opposition. Elle n'est pas matée. Elle retourne entre ses dents le mors que M. Borden, assisté MM. Northrup et Hazen, lui ont mis, à la suggestion de M. Rogers. Et elle cherche un moyen de s'en défaire afin de recommencer ses manœuvres d'avant mercredi, au sujet du bill naval.

M. Laurier, hier, ne fut à son fauteuil que quelques minutes. Aujourd'hui, il y a passé une partie de l'après-midi. Mais il a patiemment lu et relu les règles de la Chambre, consulté des auteurs, vérifié des citations et des autorités; on le sent acharné à chercher le moyen de tuer la gauche du mauvais pas où l'a acculé le ministère résolu à lui rompre les reins. M. Lemieux, M. Carvell, M. MacLean et tous les autres tacticiens de l'opposition se livrent au même travail. Quel en sera l'aboutissant. Et les opposi-

tionnistes trouveront-ils, à bien le chercher, un point faible dans le filet dont les a entourés le ministère, réussiront-ils à s'en échapper? On le sait. M. Laurier lui-même, disent les libéraux aussi au courant de ses intentions qu'il y a moyen de l'être, n'a pas encore trouvé l'issue tant désirée. Mais il n'y prononce pas. La semaine prochaine révélera le fruit de ses études et de ses méditations actuelles.

La droite est toute aussi confiante qu'il y a moyen de l'être, dans les circonstances. Mais elle sait qu'elle a affaire à un vieux renard, difficile à enfumer dans son terrier. Elle a couvert toutes les issues possibles, elle a battu tous les buissons, garde soigneusement les sentiers; mais elle ne dormira tranquille qu'une fois le bill naval voté. D'ici là, elle a confiance, mais elle veille.

La Free Presse, d'Ottawa, l'organe libéral de la capitale, proposait cet après-midi même un compromis un peu étonnant. Les libéraux, dit ce journal dans son article de tête n'ont pas réussi à contraindre le ministère Borden à en appeler au pays, afin d'avoir un mandat, sur la question navale. Il est aussi bien de le constater tout de suite que d'abord à le faire plus tard. La politique de contributions régulières, exposée dans le bill naval, est dangereuse, mais il aurait moyen de l'amender plus sard, avant qu'il en ait résulté beaucoup de mal.

La mesure de clôture que le premier Borden a imaginé est encore une bien pire menace à la liberté, et une fois qu'elle sera incorporée dans les règles de la Chambre, elle n'en sera probablement jamais rayée. Nul gouvernement, libéral ou conservateur ne sera jamais disposé à abandonner un pouvoir que ses Prédecesseurs lui auront légué. Afin donc de sauver le Canada du plus grand de ces deux maux, la Free Press suggère sérieusement que le temps est venu, pour les libéraux, d'abandonner leur demande d'élections immédiates, et de laisser voter le bill Borden, à cette condition que le ministère abandonne son projet de clôture.

Abandonnez la clôture, nous vous laisserons passer votre bill naval, dit en substance la Free Press.

Mais ce compromis ne rencontre guère d'adhésions, parmi les libéraux. Ils ne savent encore comment se dénouera la bataille, quoique, de jour en jour, leur projet de contraindre le ministère à en parler au peuple semble devenir d'exécution de plus en plus difficile. Mais ils ont foi dans leur chef.

Au surplus, il n'est guère possible de croire que le ministère, maintenant qu'il tient la gauche à la gorge, consentira à lui laisser reprendre haleine. Il est certain de faire voter la loi de clôture, par les députés de droite; et comme il voit une arme puissante pour venir à bout de l'opposition, non seulement cette fois-ci, mais chaque fois qu'elle paraîtra trop récalcitrante, il ne lâcherait pas prise rien que pour obtenir, somme toute, avec le consentement de l'opposition, ce qu'il se compte sûr d'avoir même contre le gré M. Laurier et de ses gens.

Aussi, pour l'heure, les cercles conservateurs sont-ils, en grande partie, certains que le parlement canadien aura une mesure de clôture à la fin de la semaine prochaine, et que la Chambre aura voté de gré ou de force le bill naval avant le premier mai. L'opposition dérouterait-elle ces prévisions? Elle le voudrait ardemment. Elle s'y emploiera de toutes ses forces. On peut compter qu'elle aura de nouveaux accès de turbulence; on peut même croire aussi que peut-être les scènes du quinze mars et du neuf avril paraîtront devant celles qui se préparent sans doute pour la prochaine quinzaine, en dépit du calme apparent de cette fin de semaine.

QUE RÉSERVE LA SEMAINE ?

Le débat sur la règle de clôture ne sera pas plus intéressant qu'aujourd'hui; avant mercredi ou jeudi, et la fin de la semaine sera tout probablement marquée de quelque scène tapageuse.

Toutes sortes de rumeurs circulent. On dit que les chefs de la gauche ont un moyen de faire décider que la proposition Borden est hors d'ordre, mais il est aussi certain que le président de la Chambre n'adoptera guère leur opinion sur ce point. La rumeur a de plus en plus cours, dans les couloirs, que la gauche tient quelque chose secret, dans son but, et qu'elle le jettera en temps opportun. L'attitude toute d'expectative qu'elle garde depuis mercredi soir est, de l'avis de tout le monde, une preuve indirecte de cela.

Le Débat sur la
Règle de Cloture

La semaine commence paisiblement. Rumeurs au sujet de l'attitude probable des libéraux.

Journee du 14.

La Chambre a continué aujourd'hui à discuter fort paisiblement la

règle de clôture. Le débat n'a été marqué par aucun incident.

A la séance de l'après-midi, les orateurs furent l'hon. M. Lemieux et l'hon. M. Olivier. A la séance du soir, le débat fut continué par M. Turgeon, de Gloucester, M. MacLean, et l'hon. M. Graham.

M. Olivier a dénoncé la règle de clôture comme un crime contre la liberté, contre le Canada et contre l'Empire.

M. Lemieux a admis qu'à St. Hyacinthe, en 1911, il a parlé en faveur d'une règle de clôture, mais d'une règle de clôture résultant d'une révision des règles de la Chambre, faite par un comité conjoint et acceptée de consentement mutuel.

A la séance du soir, M. Turgeon a parlé devant des banquettes vides. C'est à peine s'il y avait quorum.

M. MacLean a soulevé deux points d'ordre au sujet d'avis nécessaires, selon lui, qui n'ont pas été donnés avant la présentation de la règle de clôture, mais l'Orateur a décidé contre lui.

Le débat sur la règle de clôture ne sera pas plus intéressant qu'aujourd'hui; avant mercredi ou jeudi, et la fin de la semaine sera tout probablement marquée de quelque scène tapageuse.

Toutes sortes de rumeurs circulent. On dit que les chefs de la gauche ont un moyen de faire décider que la proposition Borden est hors d'ordre, mais il est aussi certain que le président de la Chambre n'adoptera guère leur opinion sur ce point.

La rumeur a de plus en plus cours, dans les couloirs, que la gauche tient quelque chose secret, dans son but, et qu'elle le jettera en temps opportun. L'attitude toute d'expectative qu'elle garde depuis mercredi soir est, de l'avis de tout le monde, une preuve indirecte de cela.

D'autres rumeurs attribuent à la gauche le projet, de quitter en bloc la Chambre, quand viendra le vote de la loi de clôture, afin de protester.

Suite à la page 7

CHARTRE
DE

L'ACIERIE DE JOLIETTE, Limitée.

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts révisés du Canada, 1906, désigné: LOI DES COMPAGNIES, il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 26 jour de janvier 1913 constituant en corporation SAMUEL VESSOT, manufacturier et métallurgiste, GEORGES AUGUSTE DELISLE, manufacturier, JOHN LAURENCE McDONALD, entrepreneur, ARTHEME CARLE, comptable, et JOHN B. DUCLOS, mécanicien, tous de la ville de Joliette, dans la Province de Québec, pour les fins suivantes :

I — Construire, fabriquer, louer, acheter, vendre, céder et exploiter des outillages, fonderie de fer et d'acier, de cuivre et d'aluminium, générateurs à gaz, moteurs, usines et installations électriques, usine à gaz, poteaux, fils, lignes de tuyaux, fournaies et grils, machines, boutiques, ateliers de réparations et accessoires, hauts fourneaux, fourneaux à foyers ouverts, convertisseurs Bessmer, convertisseurs à soufflet latéral, fourneaux électriques, creusets et tous leurs accessoires; faire, vendre, acheter et céder toutes sortes de fer et d'acier, de cuivre et d'aluminium et leurs produits secondaires; manufacturer, acheter, vendre et céder toutes sortes d'accessoires de fonderies, pièces de mécanismes et fournitures d'ateliers de réparations, matériel de chemin de fer et en général de tous les accessoires requis pour les consommateurs de fer et d'acier, de cuivre et d'aluminium;

II — Manufacturer, acheter, vendre et faire le commerce de machines et instruments agricoles, et

en général de toutes sortes de machineries;

III — Acheter, acquérir, louer, détenir et disposer de bois de constructions, terres boisées et concessions forestières et exercer l'industrie d'exploitants de bois dans toutes ses spécialités et manufacturer, acheter, vendre et autrement faire le commerce de bois de construction et de ses produits ou d'articles manufacturés dans lesquels ces produits sont utilisés en totalité ou en partie, et sonstruire, acquérir, exploiter, entretenir et régir des ateliers de modelage, des moulins à bois et scieries pour toutes fins que ce soit;

IV — Manufacturer, acheter, vendre et fournir de la lumière, de la chaleur et de la force de toute nature, pourvu toutefois, que la vente la distribution ou la transmission de force ou énergie électrique, pneumatique ou autre, ou de gaz pour des fins de lumière, de chaleur ou de force au-delà des terrains de la Compagnie sera subordonnée aux règlements locaux et municipaux à ce sujet, et céder, manufacturer et préparer pour le marché du coke, de la houille, du goudron, poix, asphalté, liqueur ammoniacale et autres résidus obtenus dans la fabrication de tout article que la compagnie est autorisée à manufacturer ou dont elle peut faire le commerce;

V — Construire, exécuter, entretenir, améliorer, gérer, contrôler, travailler et surveiller tous chemins, voies, lignes de tuyaux, tramways et voies d'évitement sur les terrains possédés ou contrôlés par la compagnie, des ponts, des réservoirs, cours d'eau, aqueducs, quais, fourneaux, scieries, bocards, usines hydrauliques et électriques, manufactures, entrepôts, boutiques, maisons et autres ouvrages et commodités qui sont sensés conduire directement ou indirectement ou convenir aux fins de la compagnie, et contribuer, subventionner ou autrement aider ou prendre part à aucune de ces opérations;

VI — Demander, acheter ou autrement acquérir toutes marques de commerce, brevets licences, concessions et choses semblables, conférant un droit d'usage exclusif ou non exclusif ou limité de tout secret ou autre renseignement se rapportant à toute invention sensée utile à l'une des fins de la compagnie ou dont l'acquisition peut paraître directement ou indirectement avantageuse à la compagnie et utiliser, exercer, développer, et en permettre l'usage, ou autrement mettre à profit la propriété, les droits ou le renseignement ainsi acquis;

VII — Développer et mettre à profits tout terrain acquis par la compagnie ou dans lequel elle a un intérêt, et, spécialement, en le disposant et préparant aux constructions, en y élevant des bâtiments, en remaniant ou démolissant d'autres, en décorant, entretenant, arrangeant et aménageant ceux qui existent et leurs dépendances, et par des plantations, du pavage, du drainage, de la culture, ainsi qu'en continuant tout bail ou convention portant sur les bâtiments et au moyen d'avances d'argent aux constructeurs, occupants ou autres et en passant avec eux des contrats et arrangements de toutes natures;

VIII — Acheter, vendre et manufacturer, affiner, manipuler, exporter et faire le commerce de toutes substances, appareils et choses diverses susceptibles d'être utilisées en toute industrie que la compagnie est autorisée à exercer, ou qui sont requises par les clients de la compagnie ou par les personnes qui traitent avec elle;

IX — Exercer toute industrie manufacturière ou autre que la compagnie jugera propre à être exercée en rapport avec l'un quelconque des objets susdits, ou sensée accroître directement ou indirectement la valeur des biens et des droits de la compagnie ou de les rendre profitables;

X — Acheter, arrenter ou acquérir autrement la totalité ou une

partie de l'industrie, les biens, servitudes, clientèle, droits et privilèges, détenus ou possédés par toute personne ou par toute corporation exerçant une industrie semblable à celle que cette compagnie est autorisée à exercer, ou en possession de propriétés propres aux fins de la présente compagnie, et les payer en actions ordinaires ou en actions privilégiées acquittées de la compagnie, ou en obligations, débetures ou autres valeurs de la compagnie ou autrement, et se charger des engagements de toute telle personne, maison ou compagnie;

XI — S'associer ou conclure des arrangements au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement avec toute compagnie exerçant ou engagée ou sur le point d'exercer ou de s'engager dans toute industrie ou transaction que la présente compagnie est autorisée à exercer ou entreprendre, ou toute industrie ou transaction pouvant être conduite de manière à profiter à cette compagnie directement ou indirectement, et faire des avances de fonds, garantir les contrats ou autrement aider toute telle personne, et prendre ou acquérir autrement des actions et valeurs de telle compagnie et les vendre, détenir, réémettre, avec ou sans garantie ou autrement en disposer;

XII — Nonobstant les dispositions de l'article 44 de la dite loi, acheter, prendre ou acquérir par souscription originale ou en échange d'actions, obligations, débetures ou autres valeurs de la présente compagnie ou autrement et détenir, vendre ou autrement céder les actions ordinaires ou actions-priorité, débetures, obligations et autres valeurs de toute autre compagnie ayant des objets en totalité ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie ou exerçant une industrie pouvant être conduite de manière à profiter à la présente compagnie directement ou indirectement, et voter en vertu des actions ainsi détenues par l'entremise de l'agent ou des agents que les directeurs désigneront;

XIII — Conclure des conventions avec tous gouvernements ou autorités municipales ou locales ou autres qui sembleront avantageuses à l'un ou à plusieurs des objets de la compagnie et obtenir de ces autorités tous droits, privilèges et concessions que la compagnie croirait désirable d'obtenir, et accomplir et exercer et se conformer à ces conventions, droits, privilèges et concessions;

XIV — Etablir et supporter ou aider à l'établissement et à l'entretien d'associations, institutions, fonds fidei-commis et choses de nature à profiter aux employés ou ex-employés de la compagnie ou ses prédécesseurs en affaire ou les personnes dépendant ou alliées à ces employés ou ex-employés, et accorder des pensions et allocations et faire des paiements de deniers dans un but d'assurance, et souscrire ou garantir des fonds dans un but de charité ou de bienveillance ou pour toute exposition, pour tout objet public, général ou utile;

XV — Promouvoir toute compagnie ou compagnies aux fins d'acquérir la totalité ou une partie des biens ou engagements de la présente compagnie ou pour toute autre fin qui semblerait directement ou indirectement profitable à la présente compagnie, et généralement acheter, prendre à bail ou en échange louer ou autrement acquérir tous biens, meubles et immeubles et tous droits ou privilèges que la compagnie croira nécessaires ou convenables pour les fins de son industrie;

XVI — Construire, acquérir et mettre en service des vaisseaux, bateaux à vapeur et chalands, et exercer l'industrie de marchands de bois, agents de compagnies de navigation, système de camionnage, gardiens de quais, entreposeurs et expéditeurs pour les fins de la compagnie;

XVII — Placer les deniers disponibles de la compagnie en la manière et en les valeurs qui seront déterminées de temps à autres;

XVIII — Énumérer toute personnes ou toute compagnie pour services rendus ou à rendre à la présente Compagnie par l'émission d'actions acquittées en tout en partie ou autrement et payer à même les fonds de la compagnie tous les frais et dépens se rattachant à la formation, l'organisation et l'entretien de la compagnie;

XIX — Vendre ou céder la totalité ou une partie des biens et entreprises de la compagnie, comme industrie active ou autrement, pour la compensation que la compagnie jugera acceptable et en particulier pour les actions, obligations, débetures ou valeurs de toute autre compagnie dont les objets sont semblables ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie;

XX — Payer par l'émission d'obligations, débetures ou autres valeurs et employer et appliquer aussi excédents ou profits accumulés, tel que la loi en autorise la réserve, à l'achat ou l'acquisition de la propriété et l'acquisition de son propre capital-actions, de temps à autre, jusqu'au montant et en la manière et aux conditions que le conseil des directeurs le décidera;

XXI — Adopter tels moyens que la compagnie jugera propres à faire connaître ses produits et en particuliers par des réclames dans les journaux par circulaires, achats et exposition d'œuvre d'art ou d'intérêt quelconque, publication de livres, de pamphlets et distribution de prix, récompenses et dons;

XXII — Obtenir tout décret provisoire ou loi du parlement pour permettre à la compagnie d'accomplir ses objets, ou pour toutes autres fins qui seront jugées convenables, ou à l'effet d'obtenir quelques modifications à la charte de la compagnie ou pour toutes autres jugées

convenables et faire opposition à toute procédures ou demandes de nature à causer quelque préjudice aux intérêts de la compagnie directement ou indirectement;

XXIII — Vendre, améliorer, gérer, développer, échanger, arrenter, céder, faire valoir ou autrement disposer de la totalité ou d'une partie des biens et droits de la compagnie; faire toutes les autres choses-avantageuses à l'accomplissement des objets ci-dessus mentionnés ou s'y rattachant et faire la totalité ou une partie des choses ci-dessus comme principaux agents entrepreneurs, mandataires, agents ou autres, et soit seuls ou avec d'autres;

XXIV — Se consolider ou se fusionner avec toute autre compagnie ayant des objets en totalité ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie;

XXV — Distribuer toute propriété de la compagnie en nature entre ses actionnaires;

XXVI — L'interprétation de tous pouvoirs accordés dans tous paragraphes ci-dessus ne sera ni limitée ni restreinte par induction ou déduction des termes de tout autre paragraphe que ce soit, ni par induction ou déduction du nom de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par le Canada et ailleurs sous le nom de "L'ACIERIE DE JOLIETTE, Limitée" - "THE JOLIETTE STEEL CASTING WORKS, Limited" 20,000 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaire de la dite compagnie sera en la ville de Joliette, dans la Province de Québec.

Daté du Bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 26 jour de janvier, 1913.

THOMAS MULVEY
Sous-Secrétaire d'Etat

NOTRE PAGE FEMININE...

CONTE DE TANTE MARCELLE

Ce que Dieu garde est bien gardé.

— Rose ou bleu ?
— L'un ou l'autre.
— Rose alors, car tu es brunette n'est-ce pas ?
— Brune.
— Brune soit ! Tiens, ce chiffon de moire rose-auroré dans tes boucles d'or, c'est d'un effet !
— Le bleu est bien joli aussi.
— Le bleu ? Voyons, mais c'est vrai ! Plus joli même, je crois. Qu'en dis-tu ?
— Je ne sais trop.
— Mais lève donc un peu les yeux ma belle Nonne, cette glace te le dira.
— Je n'y songeais pas.
— Je le dis moi. Tu penses comme cela, derrière ton grand front grave, sans manquer de charité bien entendu : Quelle corvée ! Cette Cécile qui m'arrache à ma solitude, et veut à tout prix mettre ma neigieuse petite âme de carmélite en contact avec cette volée de lionnettes et de papillons poussièreux. Sûrement la Mère Prieure me grondera, quand je lui dirai que j'ai revêtu une toilette de bal, pas une vraie, mais enfin.
— Cécile ! assez de grâce.
— Point de grâce du tout ! Cette bure du Carmel que tu rêves depuis ton enfance, elle n'est pas faite pour toi, Berthe, tu n'as pas le droit d'aller te claquemurer ainsi, sans avoir mis ton cœur à l'épreuve.

Regarde moi donc un peu.
— Non, pas de poudre Cécile.
— C'est vrai ! tu as la joue comme un pétale de lis. As-tu peur d'affronter l'ennemi ?
— Cécile tu me fais mal ! Tu sais bien que je crains de déplaire au Maître qui m'appelle.
— En es-tu bien sûre qu'il t'appelle.
— Si j'en suis sûre. Ecoute, si je m'arrêtais seulement un instant à dire : "Peut-être qu'elle a raison, que je ne suis pas appelé à la vie religieuse" ça me brûlerait comme un remords.
— Tiens ! j'ai fini, tu es parfaite ! Belle à ravir ! Tu seras la reine de ce soir ! Je te le prédis ! Ne m'enlève pas Maurice cependant, c'est tout ce que je ne te pardonnerais pas. Tu sais, je n'ai pas écouté ta première phrase, je pensais à Maurice....
— Ton fiancé ?
— Mais oui, l'avais-tu donc oublié ?
— Non, non, il a une histoire trop merveilleuse pour que j'oublie.
— La sais-tu encore au moins ? Répète voir... D'où vient-il, mon Maurice ? dis...
— De la vieille Espagne.
— Bien. Et quel est son nom ?
— Il l'ignore...
— Comment cela se fait-il ?
— Ils étaient quatre à bord d'un grand navire en route pour l'Amérique : Un grand Seigneur espagnol, son épouse, un garçonnet de deux ans et une petite fille de quelques

mois.
— Parfait ! Qu'arriva-t-il ensuite ?
— Un malheur effroyable ! Le navire sombra et les deux enfants, mais le père périt.
— Et puis ?
— Et puis la pauvre mère succomba deux jours plus tard d'une fièvre cérébrale, sans avoir pu dire son nom.
— Que devinrent les deux petits ?
— Le garçon fut adopté par un riche industriel américain, la fillette par... je ne me souviens plus.
— Et personne ne le sait. Ainsi tu possèdes très bien ton histoire. Ce que tu ignores par exemple, c'est le culte que Maurice a voué à sa petite sœur inconnue. Quand nous serons mariés, nous voyagerons beaucoup, nous la chercherons et nous la trouverons. Car il est riche, très riche mon fiancé. Et s'il est bon ! Quand tu le connaîtras. Mais encore une fois "Prends bien garde de me l'enlever". Je te défends de lui montrer tes grands yeux de velours à travers la voile de cristal qu'ils ont présentement. Mais il ne sera pas seul ici ce soir. Et je te défie de me revenir après le bal ton cœur tout à toi.
— Méchante ! Et en répondras-tu devant mon divin Fiancé ?
— Oh ! s'il te veut. Il aura soin de son bien. "Ce que Dieu garde est bien gardé."
— Un coup discret à la porte...
— Cécile... Berthe...
— Oui... oui nous descendons. Voyons un dernier regard à la glace. Faisons la revue. Cette mousseline... Berthe, jolie, mais trop simple je t'assure. Si tu avais voulu...
— Chut !
— Ces camélias ? parfait ! Ce ruban bleu ! merveilleux !
— Si tu voulais... cependant.

— Si tu voulais... quoi ?... Parle, — Je mettrais ce simple noeud de satin blanc...
— On va te surnommer la Colombe du Carmel...
— Que m'importe?...
— Alors, changeons, je prendrai le bleu.
— Que tu es gentille ! D'ailleurs l'azur et l'or sont faits l'un pour l'autre.
— Et le blanc pour les anges. Descendons.

II

— Comment ? Nous ne danserons pas ?...
— Il paraîtrait que non.
— Elle est bizarre ta fiancée, mon vieux.
— Pas d'ordinaire. Que lui sera-il advenu, je l'ignore.
— Elle aura rencontré un bon Père Capucin, qui sait...

(A suivre)

La Semaine Parlementaire à Ottawa

Suite de la page 6

ter ainsi contre le projet Borden Rogers. Il n'y a guère de probabilité à cela, puisque, en s'abstenant de voter, quand le président mettra la question aux voix, et en s'abstenant de la Chambre, la gauche donnerait une excellente occasion au ministère de faire terminer en un clin d'œil l'étude du bill naval, en comité général et de le préparer pour la troisième lecture, qui pourrait même avoir lieu tout de suite. Aussi, dans les cercles les mieux informés croit-on peu à la possibilité de ce geste de la part de l'opposition. Mais il y aura certainement quel-

que scène tumultueuse et des libéraux parlent assez fort d'obliger le ministre à les faire expulser de la Chambre, manu militari. Des gens enclins à l'exagération, disent même que M. Laurier serait le premier à donner l'exemple de la résistance, mais il y a là une histoire à prendre avec un gros grain de sel. Quoiqu'il en soit, les protestations de l'opposition seront des plus violentes, afin d'obliger les journaux de tout le Canada à les signaler, et de la sorte attirer plus que jamais l'attention du public sur ce qui se passe à Ottawa.

Si la clôture reçoit cette semaine l'approbation de la majorité — et il y a tout lieu de croire qu'elle l'aura, quelque bruit qu'elle provoque — le bill naval reviendra à l'ordre du jour, avant l'ajournement de vendredi soir, et il se pourrait bien que dans ce cas, mardi ou jeudi de la semaine prochaine, vers le 24 ou le 25 au plus tard, la clôture appliquée, la Chambre vote en définitive la troisième lecture du bill. A cette occasion encore, il y aura du bruit dans Landerneau, mais les libéraux déplaceront ensuite leurs batteries contre le bill au Sénat, afin de réussir à la Chambre Haute mieux qu'ils ne l'auront pu faire aux Communes.

Si le bill naval subit sa troisième lecture la semaine prochaine, ou avant la fin du mois d'avril, la session serait close vers le quinze juin, peut-être même au premier juin, disent des faiseurs de pronostics politiques.

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

A propos de Briseurs de grève. — Le cas de l'hon. M. Monk.

Le vote sur la clôture ne sera pris que demain soir tard.

Il n'y a eu aucune entente à ce propos, mais l'opposition aura fini demain son plaidoyer suivant toutes les apparences.

La journée a été calme comme celles qui l'ont précédé depuis mercredi dernier.

M. Carroll a demandé l'ajournement de la Chambre pour discuter l'entrée au pays de briseurs de grève.

Il y a quelques semaines, un certain nombre de pyrograveurs de Toronto et de Montréal se mettaient en grève. Or il appert que quatre briseurs de grève ont été amenés à Toronto par certaines compagnies en contravention avec la Loi des Aubains. Ces hommes reçoivent \$ 50 et leurs passages pour venir au Canada.

M. Carroll blâme les officiers du département de l'immigration et de l'intérieur de n'avoir pas surveillé assez étroitement les immigrants et d'avoir laissé entrer des hommes que la loi refuse.

L'hon. T. W. Crothers, ministre du Travail, a eu plusieurs documents prouvant que les officiers du département de l'immigration ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour empêcher l'entrée du pays de pyrograveurs et photographes.

L'hon. Rodolphe Lemieux a donné avis de plusieurs interpellations intéressant Québec. Entre autre choses l'ancien ministre désire savoir si le ministère des chemins de fer et canaux a reçu une offre pour l'emplacement du terminus du Transcontinental à Québec. Il veut aussi connaître la somme totale reçue à ce jour par le département des postes provenant de la vente des boîtes de livraison postale rurale. Il veut savoir également si un avisier légal pour le

département des postes a été nommé dans la ville de Québec ; si le ministre de marine et des pêcheries a l'intention de prendre au cours de cette session quelque décision à la suite du rapport récent sur la commission du pilotage de Québec.

L'hon. M. White, ministre des Finances, a donné avis que demain il proposera que la Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une résolution décrétant qu'il est expédient de pourvoir à l'augmentation de \$ 75,000 à un chiffre n'excédant pas \$ 110,000 de la somme annuelle payable à même le fonds du revenu consolidé pour le maintien de la succursale d'Ottawa de la monnaie royale et de l'affinerie qui en forme partie.

Dans les cercles politiques on dit que l'absence de l'hon. M. Monk, ancien ministre des Travaux Publics, sera sérieusement discutée au parlement.

D'après les règles du parlement, aucun membre n'a le droit de se soustraire à son mandat sans une permission officiellement accordée par la Chambre. Cette règle se lit comme suit : "No 24 Chaque membre est tenu de se conformer à ses devoirs envers la chambre, sauf en cas d'abstention par ordre de la Chambre."

Les députés libéraux veulent établir qu'en passant les frontières du Canada, le député de Jacques-Cartier s'est rendu au désir du premier ministre afin de ne rien déranger des plans ministériels.

On dit aussi dans les cercles politiques que le gouvernement ne sera pas débarrassé de tous ses ennemis, même après l'adoption de la clôture. Les oppositionnistes feront alors de l'obstruction aux nombreux schemes de l'hon. Rogers, ministre des Travaux Publics, et il est possible que le gouvernement soit quand même forcé d'en appeler au peuple.

J'AI DOUBLÉ MA RÉCOLTE

Telle est l'histoire que vous pouvez attendre répéter par des centaines de cultivateurs prospères en Canada, qui ont fait usage d'un engrais chimique à 10 p. c. de potasse. Un fermier de la Nouvelle-Écosse, qui, d'ordinaire récoltait 120 minots de patates, sans engrais à l'arpent, a réussi à en récolter 302 minots avec un engrais à faible dosage ; mais après avoir fait usage d'un engrais à 10 p. c. de potasse, en a récolté 442 minots sur le même terrain. De ces cas nous pouvons vous en rapporter plusieurs autres.

Si vous désirez obtenir le même succès sur votre ferme, vous devez vous rendre compte promptement que la

"Potsse paie"

Vos récoltes enlèvent ainsi du sol autant d'azote, d'acide phosphorique et de POTASSE, la véritable nourriture des plantes. Vous devez aider la nature à rendre cette nourriture à votre sol si vous voulez avoir de bonnes récoltes chaque année. Vous comprenez probablement cette obligation, vous employez peut-être un engrais quelconque, mais tant QUE VOUS N'EMPLOIEZ PAS L'ENGRAIS CHIMIQUE à 10 p. c. de POTASSE, vous N'OBTIENDREZ JAMAIS LES MEILLEURS RECOLTES que puisse vous fournir votre sol, car à chaque plante il faut trois fois plus de POTASSE que d'acide Phosphorique. Les engrais chimiques ordinaires contiennent de 6 à 8 p. c. d'acide phosphorique et 2 p. c. de POTASSE. Ce qui certainement n'équivaut pas à trois fois autant de POTASSE. Vous devez donc augmenter ce pourcentage à 10 p. c. de POTASSE.

SI VOUS voulez obtenir d'abondantes récoltes cette année, insistez auprès de votre fournisseur pour qu'il vous procure un engrais chimique à 10 p. c. de POTASSE. S'il ne le peut pas et que vous ayez à acheter un engrais à faible dosage, ajoutez-y assez de POTASSE, pour en augmenter le dosage en POTASSE à 10 p. c. Nous vous dirons exactement comment le faire et cela gratuitement. Vous pouvez mélanger vous-mêmes vos engrais à la maison si vous le désirez et nos experts vous enseigneront comment faire sans charge aucune.

Adressez-vous aujourd'hui à votre marchand d'engrais afin qu'il ait en mains de la POTASSE lorsque vous le lui demanderez. Envoyez-nous le nom de votre marchand et nous vous enverrons gratis un traité sur la sorte de grains qui vous intéresse le plus. Ce livre qui est écrit par les meilleurs experts en agriculture du monde entier, vous intéressera sûrement. Envoyez-nous simplement le nom de votre marchand et dites-nous quels sont les grains que vous récoltez.

Si vous voulez avoir de la POTASSE maintenant et que votre marchand n'en a pas, nous vous en enverrons directement. Dites-nous ce dont vous avez besoin. Le point capital c'est d'agir dès aujourd'hui. Écrivez de suite.

German Kali Works Inc.,
Temple Bldg., Toronto, Ont.

Nous avons du Muriate et du Sulfate de POTASSE, prêts à expédier immédiatement de nos entrepôts de St-Jean N. B., Montréal et Toronto.

LAZARE STEINBERG

Manufacturier

Hardes-Faites

No 2, Place Lavaltrie, Joliette



Aux amateurs de Modes

Nous tenons les vêtements d'ouvriers Peabody, garantis sans égal.

\$10 à \$25

A l'occasion de l'ouverture de la saison du printemps nous désirons faire connaître à notre nombreuse clientèle que nous sommes dès à présent en mesure de lui offrir le choix le plus varié dans les habits de dernière mode de

Aussi, nous prenons un soin spécial de toute commande à ordre. Nous tenons constamment en mains les très célèbres lignes de chaussures Invictus de Geo. A. Slater, la McPherson, la Beresford, la Hart de Fredericton, etc., aussi un assortiment très complet de merceries.

DERNIER SOUVENIR



VOUS qui pleurez aujourd'hui la perte d'un être chéri, d'un père, d'une mère, d'un frère d'une sœur ou d'un enfant, pourquoi ne songez-vous pas à lui élever, au champ des morts un monument destiné à rappeler sa mémoire.

M. CHAS. DESROCHES

offre en vente, à cette fin, un nombre considérable de monuments funéraires, de \$8.00 en montant maître, granit, pierre du pays, etc. L'atelier de M. Desroches, l'unique du genre à Joliette maintenant, est pourvu des machines les plus modernes. Une visite à son établissement vous donnera raison de ces avancées.

CHAS. DESROCHES

Tel. Bell 325. 162 rue De Lanaudivie.

Commerce, Industrie, Questions Ouvrières.

LA REPRESENTATION

I — Les arguments de vente.

Il importe que les Instructions pratiques contiennent un plan d'argumentation précis et méthodique à l'usage des représentants. Pour ordonner logiquement ce plan, il conviendra de classer les arguments en trois séries:

10. (Arguments préparatoires.) — On groupera dans cette catégorie toutes les raisons capables d'éveiller l'attention et l'intérêt du client, à le mettre dans une disposition d'esprit favorable — ou du moins non réfractaire — à l'achat de la marchandise proposée. Il est logique de comprendre, que ces arguments viennent en premier lieu, car, sans une telle disposition de la part du client, à quoi bon faire valoir les qualités et les avantages d'un article?

Naturellement, plus l'acheteur éventuel aura besoin de la chose offerte, plus il sera facile de faire naître en lui l'état dont il vient d'être parlé.

Aussi est-ce surtout quand le client n'aura pas de besoins immédiats, ou quand il ne sera pas conscient de ses besoins, qu'il faudra le circonvenir par une habile stratégie.

Dans ce but, tous les sentiments pourront être mis en jeu. On piquera l'amour propre de celui-ci en lui montrant la supériorité que la possession d'une machine perfectionnée ou la vente d'un article nouveau lui donneront sur ses concurrents.

On intéressera celui-ci par la perspective d'une économie, d'un profit à réaliser, d'une clientèle à étendre. Chez tel autre — s'il s'agit de lui vendre un objet de luxe — on flattera les goûts, de bien-être, de commodité, d'élégance, et de confort, etc.

Autant d'articles et de clients, autant d'arguments variés parmi les

quels chacun devra choisir ceux qui auront le plus de force dans la bouche du représentant.

20. (Argument de fond) — Une fois le client "allumé", c'est le moment de passer aux arguments de fond, ce qui comprend toutes les explications concernant l'objet vendu, de ses qualités, ses utilisations, sa fabrication, son prix, etc.

On indiquera au représentant l'ordre à suivre dans ces développements, qui devront commencer par les points faciles pour arriver graduellement aux points difficiles.

Les principales qualités de ces arguments seront l'exactitude, la concision, la netteté, et un enchaînement logique qui ait, comme seule conclusion possible, la conviction du client.

Il faudra s'abstenir des démonstrations superflues, ou trop élémentaires, ou partant à faux; des longues digressions sur les points de détail ayant peu d'importance, à moins, bien entendu, que le client ne les provoque. A éviter également le verbiage sonore et creux, les phrases de "babillards" qui ne produisent aucune impression sérieuse sur l'acheteur.

Dans l'exposé des détails techniques, qui seront souvent un élément utile pour intéresser le client, une grande exactitude est à recommander pour éviter d'être pris en flagrant d'erreur ou d'incompétence par un acheteur bien informé, ce qui peut faire manquer une affaire.

Enfin, s'il y a lieu, pour renforcer l'argumentation, d'user de moyens complémentaires: production d'attestations, certificats et documents divers, fonctionnement d'un appareil de démonstration, etc., les

Instructions pratiques préciseront comment, à quel moment, et dans quelle mesure il faudra y recourir.

30. (Arguments décisifs.) — Cette troisième série d'arguments constitue, si l'on peut ainsi dire, la "vieille garde" destinée à enlever les dernières résistances d'un client convaincu de la nécessité d'acheter, mais qui, pour telle ou telle raison, hésite encore à donner sa commande. Ce sera tantôt un rabais ou un escompte supplémentaire, la perspective d'une hausse de prix; tantôt l'offre d'un long crédit, la concession d'un monopole, l'engagement de reprendre les articles ne plaisant plus ou invendus. Ou bien encore une communication tendant à faire pression sur l'esprit de l'acheteur; par exemple, l'annonce qu'un concurrent s'est largement approvisionné de l'article offert en vue de s'en faire une réclame, etc; etc.

Telles sont les diverses catégories d'arguments qui trouveront leur place dans les Instructions pratiques, et que le représentant devra utiliser en les adaptant ou en les complétant suivant les clients qu'il aura en face de lui.

Notons, en terminant sur ce point, une recommandation qui a son importance: Quand ses paroles auront produit leur effet de persuasion en ce qui concerne l'affaire, le représentant devra bien se garder de revenir, pour dire quelque chose sur les arguments déjà développés; il devra notamment cesser de vanter sa marchandise. Il peut arriver, en effet, que, dans ce cas, "trop parler nuise".

II. — Réponse aux objections du client

La réputation des objections du client est intimement liée à l'argumentation, dont elle constitue en quelque sorte la partie négative. A chaque fois que ses affirmations soulèveront une objection de son interlocuteur, le représentant devra consacrer à celle-ci une réputation proportionnée à son impor-

tance: Mais dès qu'il jugera suffisant l'effet de cette réfutation, il s'empressera de revenir à l'argumentation générale.

A ce sujet, une question se pose: Faut-il couper court à une objection en y répondant à l'avance? Nous ne le croyons pas. Mieux vaut amener le client à la formuler lui-même; si la réponse est convaincante, le vendeur y gagnera de la force. Bien entendu, cette tactique n'est applicable qu'aux objections inévitables, car pour les autres qui pourraient ne pas venir à la pensée du client, il serait téméraire de les provoquer.

En ce qui concerne le fond des objections, on peut constater généralement que celles-ci se ramènent pour un article déterminé, à un nombre limité. Les objections générales — telles que: "Je n'ai pas besoin"; "c'est la maison Z... qui fournit"; "vos prix sont trop élevés", etc.; — comme les objections spéciales, peuvent être prévues, à peu de choses près, par le chef de maison qui a visité lui-même la clientèle ou qui a noté attentivement les rapports de ses agents.

Parmi ces objections, celle qui se formule ainsi: "Vous êtes plus cher que les concurrents"; est une des plus difficiles à réfuter. Comme une différence de prix, si petite soit-elle, n'est jamais négligeable pour l'acheteur, on s'efforcera généralement de démontrer à celui-ci que l'élevation du prix est la garantie d'une qualité meilleure. Mais

En admettant qu'il apprécie une supériorité de qualité — le client ne se laissera convaincre qu'à une condition: c'est qu'il ait une confiance absolue dans la réalité de la maison qui lui fait des offres et dans la réalité de la qualité annoncée. C'est donc à faire naître cette confiance que le vendeur devra mettre toute son habileté et toute sa force de persuasion, en faisant le plus possible "toucher du doigt" la qualité par les arguments que lui aura fournis sa maison.

Les Premiers Pas.

Vous venez justement d'établir votre magasin dans une localité favorable et dans un local approprié, vous y placez vos marchandises au mieux de vos intérêts et de façon à attirer la clientèle. Tout a été disposé avec ordre et propreté selon qu'on vous a enseigné à le faire alors que vous étiez simple commis il y a à peine quelques mois. Vous commencez donc une vie nouvelle, celle de patron et vous croyez peut-être vous la faire douce, moins chargée d'anxiétés? Or, jeune homme détrompez-vous. Cette vie nouvelle que vous commencez absorbera tous vos instants, toutes vos pensées, si vous voulez réussir. Auparavant c'était la lutte confinée aux quatre coins

Observation Particulière.

Une observation pour terminer. Si le représentant doit se pénétrer des Instructions pratiques et en faire en quelque sorte son "vade mecum", convient-il qu'il en apprenne les phrases pour les reproduire textuellement dans ses conversations avec le client? Non, à notre avis bien que certains chefs de maison prescrivent cette méthode et s'en trouvent bien. Une récitation mot à mot, à moins de beaucoup d'art dans la diction, aura trop l'air d'un boniment-omnibus. Les arguments y perdront presque toute leur force. Réservez donc pour quelques formules plus heureuses ou exprimant des idées difficiles à énoncer, qu'il pourra graver dans sa mémoire, le vendeur fera bien, pour le surplus, de se livrer à l'improvisation sur le thème arrêté d'avance, sans perdre de vue l'ordre et l'enchaînement de son argumentation. Son discours y gagnera en personnalité, en puissance persuasive, et par conséquent en résultats pratiques.

Ch. G.

du magasin où vous avez fait votre service; aujourd'hui, c'est la lutte de concurrence au dehors, dans le tourbillon des affaires. Vous mettez toutes voiles pour naviguer; mais gare aux coups de mer soudains, aux pointes de rocher sur tout qui peuvent crever votre barque.

Vous n'étiez pas pilote et vous avez cru l'être dans les affaires, et vous avez sauté dans une barque chargée dont vous devez conduire la charge à bon port. Savez-vous qu'il y a une différence marquée entre le pilotage d'une barque chargée et le pilotage d'une barque non chargée?

Votre magasin est plein de marchandises qui vous ont été vendues de bonne foi pour les revendre à bénéfice, au comptant le plus possible mais ces marchandises, tant que vous ne les aurez pas payées en entier demeureront le "gage de vos créanciers", d'après la formule du code civil; elles ne sont pas tout à fait votre propriété exclusive; moralement elles ne peuvent être considérées que comme un dépôt de confiance entre vos mains, dépôt dont vous devez rendre compte fidèlement après l'avoir bien administré.

L'administration, voilà l'éternel! Avez-vous pensé que tout en étant bon acheteur et bon vendeur, il vous faut être bon administrateur, c'est-à-dire équilibrer la recette et la dépense et ne pas sortir des limites raisonnables de l'économie bien entendue?

Les sept huitièmes des marchands qui ont maillé à partir avec leurs fournisseurs sont ou des prodigés, ou des extravagants, ou des administrateurs mal avisés. Rarement on les trouve en mesure de rendre un compte exact de leur déficit; mais si on analyse bien leurs étiars on peut dans presque tous les cas faire remonter ceux-ci à une administration relâchée des engagements de leurs opérations comme marchands.

Jeune homme qui venez de vous établir, pensez de suite à être un administrateur vigilant et économe des marchandises que vos créanciers vous ont confiées.

PHARMACIE BOUCHER

CARTES POSTALES

Tel que nous le disions dans notre annonce de la semaine dernière nous venons de recevoir nos 25000 Cartes Postales (Vues de la Ville) elles sont très jolies et nous les vendrons bon marché, nous en avons de deux prix les Cartes Colorées nous en livrons 4 pour 5 centimes et les Cartes Colorées (4 couleurs) nous en livrons 2 pour 5 centimes. Et 35 centimes achète la collection complète des 25 différentes Cartes à bas prix pour leur valeur.

LA PHOTOGRAPHIE

Voici le temps de faire de la photographie, la plupart des amateurs ont commencé à s'organiser à l'approche des belles saisons de printemps et de l'été, nous tâcherons comme les années dernières de toujours tenir notre assortiment d'accessoires bien complet.

Il n'y a (notez le bien) aucun crédit sur les accessoires Photographiques. Prenez note de la grande démonstration qu'offrira aux amateurs LA CANADIAN KODAK Co. de TORONTO, cette compagnie a tout la grande batisse de l'Aréna à Westmount pour un gros prix. Elle y fera une installation complète de tous les papiers, instruments, accessoires etc., ce sera sûrement un des grands événements de la saison et par notre entremise la Compagnie vous fait une cordiale invitation.

Tout ce que vous avez à faire c'est de nous donner votre nom et adresse pour que nous les donnions à la Compagnie afin qu'elle adresse une invitation spéciale et personnelle à chacun des amateurs qui voudrait aller visiter cette exposition photographique.

SEMENCES

A mesure que le printemps avance nous vendons de plus en plus des Grains de Semence. Nous demandons à nos Clients de ne pas oublier notre concours et surtout de ne pas oublier quand vous adhérez des grains de semence à notre magasin de faire inscrire votre nom et votre adresse ainsi que le nom et les variétés des grains que vous achetez, car remarquez bien que notre concours sera fort intéressant et n'auront droit de prendre part à ce concours que ceux qui en auront rempli toutes les conditions.

Il se trouve toujours un bon nombre de ces gens qui sont toujours plus habiles cultivateurs que les autres; Ah! si j'avais pensé de donner mon nom, j'ai récolté tel ou tel produit beaucoup mieux que celui-ci ou celui-là nous disent-ils mais ils ne se montrent pas et ne sont jamais prêts à prouver leur supériorité. C'est pourquoi nous demandons aux intéressés de s'inscrire dès maintenant à la PHARMACIE BOUCHER, pour vos grains de Semences afin qu'en temps et lieu vous soyez prêts. Il ne vous en coûte rien.

BOULES À MITES
Nous avons reçu 12 à 15000 livres de boules à Mites et nous avons déjà commencé à les vendre.

Nous saisissons cette occasion à cette époque de l'année pour rappeler à nos clients et au public que c'est le meilleur préservatif de la fourrure, et ceci me rappelle un fait dont j'ai été témoin il y a cinq ou six ans.

Nous étions rendus au mois de Décembre et les grands froids de l'hiver étaient déjà arrivés. Une Dame assez âgée se présente à notre PHARMACIE et nous demande des Boules à Mites. Nous n'en avions plus nous avions tout vendu le printemps précédent. Mais avez-vous des Mites à ce temps-ci de l'année et par cette froide saison. Non répondit-elle, mais j'ai été pour mettre mon pardessus de fourrures et j'en ai trouvé tout mité un pardessus de \$150. J'en ai assez de peine, je veux me préparer pour le printemps prochain afin que ça ne se répète pas l'an prochain.

Eh bien n'imites pas cette Cliente et pour préserver vos pelletteries Lainages etc. etc., procurez vous tous des BOULES À MITES à la PHARMACIE BOUCHER.

Pharmacie Boucher
49 et 51 rue Notre-Dame, Joliette.
TEL. BELL 126 B. DE P. 58

BEURRE

2 semaines, 15 jours ou moins par 100 lbs.	08
Taux au mois ou moins par 100 lbs.	14
Après le premier mois moins de 2 semaines	08

FROMAGE

Une semaine ou moins par boîte	03
Plus d'une semaine, 1 semaine	04
Premier mois, plus d'une semaine	07
Les mois suivants	06

ŒUFS

Taux par mois par douzaine	04
Taux pour la saison 1er Avril au 1er Décembre, 40 caisses	07
Après le 1er décembre par boîte par mois	07

ORANGES, CITRONS

Premier mois ou moins par boîte	10
2ème et les mois suivants par mois	06

POISSON GELE

Premier mois	04
Les mois suivants par 1	04

FOURRURES

D'ici à l'hiver \$1.50 pour lot de \$75.00, assurance comprise

Entrepot Frigorifique

TARIF D'ETE 1913

Volailles, Agneau, Bœuf, Cochon, Gibier

Gelés chaque mois par livre	04
Pour être gelé par mois	03
Mois suivant	04

HUITRES

Par mois	12½
----------	-----

Lard, Jambon, Bœuf Salé,

Au mois le quart	10
------------------	----

POMMES

1er mois par quart	10
2ème mois	10
Evaporé 1er mois par boîte	04
" " suivant	03
" 1er mois par quart	10
" 2ème mois suivant	08

Nous ne faisons pas de facture ni livraison moins de 30 centimes. Les personnes qui interposeront moins seront obligées de payer le minimum du prix.

JOS. H. SANSREGRET, Propriétaire.

Telephone Bell 123